



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques
Service Travaux des Assemblées
LY/FZ

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier à 20 h 30.

En application des articles L.2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-10 dudit, s'est réuni à la salle du conseil à l'Hôtel de ville, 12 rue Louis-Talamoni - rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice

Les membres en exercice présents :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués** Mme DUVERGER, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M.FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres en exercices absents ou excusés :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), M. BOULAY (donne procuration à Mme THIROUX), Mme DONATIEN (donne procuration à M. AKKOUCHE), M. SOLARO (donne procuration à Mme ADOMO).

La séance est ouverte à 20 h 33.

Monsieur le maire

« Chers collègues, je vais vous demander de prendre place, nous allons débiter cette séance. Je vais donner les procurations. »

État des présences

Monsieur le maire

« Alors Patrice LATRONCHE a donné procuration à Sophie AMAR, Philippe BOULAY à Aurore THIROUX, Didière DONATIEN à Saphir AKKOUICHE et Sylvain SOLARO à Caroline ADOMO¹, mais qui n'est pas là... »

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Je vais désigner un secrétaire de séance. Je propose Emmanuelle NGANDÉ. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Emmanuelle sera notre secrétaire de séance. »

Communications et informations diverses

Monsieur le Maire

« Deux points de communication que je souhaitais vous faire avant de rentrer dans l'ordre du jour. Le premier, vous avez dû tous recevoir une première information pour un Conseil municipal complémentaire, qui aura lieu le 15 février, par rapport à l'ensemble des dates qui avait été communiqué en fin d'année dernière. Et donc on rajoute une séance pour le 15 février. Donc vous aurez bien évidemment tous les éléments en temps utile. Déjà vous pouvez le noter sur vos agendas, si cela n'a pas été fait¹.

Deuxième point pour rendre hommage. Je voudrais vous inviter à observer une minute de silence en hommage à l'un de nos anciens collègues qui nous a quittés il y a maintenant quelques jours. Je parle bien évidemment d'Yves FUCHS, l'ancien adjoint au Maire à la ville de Champigny. Yves FUCHS avait son engagement. Il était connu par beaucoup, puisqu'il s'était présenté en 1995, en 2001, en 2008, en 2014. J'avais eu le plaisir, avec Sophie AMAR, qui était déjà sur ma gauche dans une mandature précédente, d'avoir Yves FUCHS qui était à ma droite, physiquement, mais pas toujours à ma gauche ou à ma droite dans les idées. On avait nos différences ; mais j'avoue que l'on a toujours eu un point commun, et lui-même s'était d'ailleurs défini comme un élu minoritaire avant de rejoindre la majorité, parce qu'il souhaitait construire. Et donc je crois qu'il faut lui rendre hommage. Après, chacun a l'avis qu'il souhaite avoir sur des positions qui étaient les siennes ; en tout cas, c'était quelqu'un qui était engagé dans sa vision qu'il pouvait avoir de Champigny. Je crois que rien que pour cela, on peut tous être d'accord pour lui rendre hommage dans le travail qu'il a souhaité faire au profit de la collectivité. Donc je vous invite à observer une minute de silence en son hommage.

(Minute de silence)

¹ Mme ADOMO, conseillère municipale appartenant à la minorité, est arrivée à 20h57

Je vous remercie.

Parmi les informations aussi, un autre point : vous avez vu que nous avons eu le décès d'une personnalité importante qui a compté pour notre ville, qui était Linda de Suza. Nous avons fait un hommage aussi au parc du Plateau avec les associations, l'APSCR et Les Amis du Plateau, et j'ai proposé - je vous communique l'information pour ceux qui ne l'auraient pas eue - de faire en sorte que nous ayons soit un monument, soit un square, soit une rue, on verra, qui puisse porter son nom, puisqu'elle était arrivée par Champigny. Elle avait vécu quelque temps à Champigny, et son dernier concert d'ailleurs, en 2019, avait eu lieu à Champigny. Donc on verra pour les modalités. Je crois que ce serait intéressant que cela puisse être autour du Plateau. On regardera les possibilités pour que cela puisse se faire dans ce secteur. Linda de Suza était un symbole pour l'immigration portugaise en cette ville de Champigny, qui a vu beaucoup de Portugais arriver par Champigny. Donc c'est un bel hommage de pouvoir avoir le nom de Linda de Suza qui puisse être sur un de nos édifices ou sur une rue. On verra comment on formalise cette proposition, en fonction des possibilités que nous aurons de créer une rue ou une voie et aussi quelques idées sur des questions d'aménagement qui pourraient nous permettre d'ici à deux ans de pouvoir le faire, ou ne pas le faire aussi rapidement qu'on pourrait le souhaiter. En tout cas, on ira dans ce sens-là. Si vous n'avez pas de commentaires sur ces informations, je vais passer à l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du 7 décembre. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 décembre 2022

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce PV ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, bonsoir à tous, meilleurs vœux, chers collègues, Monsieur le Maire. Alors déjà, j'aurai une question en fin de séance, si vous voulez.

Donc sur le PV, j'ai relevé une phrase qui ne veut pas dire grand-chose. Donc page 31 Monsieur le maire dit : « On sentait bien, notamment pour l'histoire de la cuisine à Champigny, qu'ils étaient au fond de la fausse monnaie. » Donc vous vouliez peut-être dire fausse modestie ou autre chose à la place de la fausse monnaie. Au PV précédent, nous avions déjà eu la planche à billets, donc on n'est pas loin d'un scénario signé Audiard. Pour ce genre de doute, ce serait quand même beaucoup plus simple d'avoir plus souvent la vidéo. C'est dommage qu'en deux ans et demi de mandat, nous n'en ayons eu qu'une seule. Cela permettrait aussi aux Campinois de suivre plus facilement le Conseil.

Et d'ailleurs on voit des choses en vidéo. Lors de la dernière séance, on aurait pu voir justement une adjointe qui a levé la main pour s'exprimer, et vous lui avez dit : "Non, pas au micro."

Je trouve que sur le PV il y a beaucoup de choses d'écrites hors micro en ce qui concerne l'opposition, mais jamais la majorité, enfin plutôt rarement la majorité, ce qui peut confirmer votre réputation de chef de village. »

Un élu (*hors micro*)

« Oh là, là... »

M. TITOV

« Sur le PV aussi, nous voyons souvent les termes "auparavant", "avant", "avant, l'ancienne majorité", donc je trouve que l'on parle aussi trop souvent du passé et pas assez de l'avenir. Merci pour votre écoute. »

Monsieur le Maire

« Je note qu'il n'y a pas de questions, et que l'on s'est un peu écartés quand même du PV, mais simplement je ne peux que souscrire à votre référence d'Audiard, c'est comme ça qu'on les reconnaît. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'aurai deux questions en fin de séance, et j'ai plusieurs remarques au compte rendu en rapport avec mes interventions. Je n'ai pas tout lu, peut-être que j'aurais trouvé d'autres choses. En tout cas, à la page 3, ligne 2, deux lignes avant la fin, il faudrait remplacer "puisqu'on" par "peut-être verra-t-on" ; page 27, première ligne de mon intervention, "cela évitera d'en parler" et non "de parler" ; page 39 ligne 2, il s'agissait du budget : "j'ai aimé", je pense que c'est à retirer. J'ai peut-être dit : "j'ai bien aimé le lire" mais pas juste "j'ai aimé" ; page 39 dernière ligne : "Allez comprendre quelque chose". Il faut mettre les « trois points » juste après "quelque chose" et les enlever après le mot qui suit, c'est "là". Page 51 ligne 4 "Et du coup il y aura un certain lien social qui serait perdu pour...". Je pense qu'il faudrait mettre "en lien avec leurs activités". Il faut retirer le "pour".

Page 66 : je n'ai toujours pas eu les éléments de réponse à propos du contrat de la patinoire, le contrat des écoles qui s'élève à 129 264 € de participation alors que la participation du club est de 500 €. J'aimerais comprendre.

Page 69, ligne 4, "pour en parler autour aux habitants" : le "autour" est superflu, "pour en parler aux habitants". Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, donc effectivement, globalement, sur mes interventions, je m'y retrouve à peu près, mais je fais partie effectivement, comme le dit mon collègue, de ceux qui ont, à un moment donné, une intervention inaudible. De mémoire, c'est en page 7, mais comme il n'y avait pas de numérotation de pages, j'espère ne pas m'être trompé. Donc ne pouvant puisque, a priori, vous avez répondu derrière, puisqu'on voit votre propos, ne pouvant pas retrouver in extenso - et pour éviter de rajouter des choses que je n'aurais pas dites - je vous propose qu'on laisse cet espace de cette manière-là, en espérant que, la prochaine fois, mon intervention puisse être totalement retranscrite. »

Monsieur le Maire

« On a bien noté vos différentes remarques. Pour que les choses soient bien audibles, qu'il n'y ait pas de difficultés, y compris pour les services, il y a une chose qui serait utile en fait, et je vais vous faire une proposition ensuite : c'est que, en particulier vous, Monsieur MAILLER, arrêtez de couper la parole en permanence comme vous le faites vraiment, de façon systématique, et sans écouter d'ailleurs les réponses qu'on vous formule quand vous posez des questions.

Ce que l'on fera dorénavant, et je le demande aux services, c'est de vous envoyer un petit peu plus tôt le PV. Vous pourrez nous faire vos remarques par mail, comme cela, on gagnera aussi un petit peu de temps pour cette lecture du PV. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, je vais quand même réagir puisque vous me faites un procès d'intention. Vous êtes dans la systématisation des choses. Je pense que je respecte le temps de parole qui nous est donné, même si parfois il est un petit peu court...

(Rires)

En général, vous répondez, mais vous n'acceptez pas que derrière, il puisse y avoir de nouvelles interventions pour répondre à ce que vous dites, c'est-à-dire que, en fait, c'est une manière pour vous de pouvoir afficher la parole, la parole du chef du village comme étant celle qui a vocation à être la vérité incarnée. Eh bien non, Monsieur le Maire, désolé, je ferai attention de ne pas vous interrompre de manière trop brutale et trop régulière en réaction à vos propos... »

Monsieur le Maire

« Vous ne le ferez pas, puisque vous n'avez pas la police de séance, et je le rappelle une nouvelle fois, et même au démarrage de cette séance. Bien. Donc on va passer à l'approbation de ce PV. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas. Donc le PV est adopté. »

Communication de la liste des décisions prises par monsieur le maire en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC22-763 à DEC22-834 du 15 décembre 2022

Achat d'une concession funéraire individuelle

Achat d'une concession funéraire familiale

Renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium

Achat d'une case de columbarium funéraire familiale

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle

Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC22- 835 du 15 décembre 2022

Demande d'attribution de subvention auprès de la Métropole de Grand paris, au titre du fonds d'investissement Métropolitain pour le projet d'Aménagement du Pôle Gare Champigny-Centre"

DEC22-836 du 15 décembre 2022

Programme d'investissement 2022- Contrat de financement "Taux fixe" avec le Crédit Agricole d'Ile de France d'un montant de 3 000 000 euros pour le budget principal de la ville

DEC22-837 du 26 décembre 2022

Revalorisation des tarifs au 1er janvier 2023, base nautique, tennis, piscine Delaune, salles municipales, mises à disposition des centres de vacances, commensaux

DEC22-838 à DEC22-853 du 26 décembre 2022

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande achat concession funéraire individuelle
Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

DEC22-854 du 30 décembre 2022

Mise à disposition du centre de vacances familiales les Charmettes à Flumet au profit du comité de gestion des œuvres sociales CGOS de la ville de Champigny sur Marne du 26 février (diner) au 5 mars (déjeuner) 2023

DEC22-855 à DEC22-880 du 30 décembre 2022

Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Achat d'une concession funéraire individuelle
Achat d'une concession funéraire familiale
Renouvellement d'une case de columbarium familiale funéraire

Décision n°22A083 du 30 novembre 2022

Attribution à la société GNI+ du marché étude d'ordonnancement, de pilotage et de coordination des chantiers du centre-ville de Champigny-sur-Marne, pour un montant de 84 095,00 € HT.

Décision n°22F107 du 09 décembre 2022

Attribution à la société LYRECO du marché Fournitures de vêtements professionnels, de chaussures et d'EPI - Lot n° 1 : équipements de protection individuelle, pour un montant minimum annuel de 15 000,00 € HT et un montant maximum de 60 000,00 € HT.

Décision n°22F108 du 09 décembre 2022

Attribution à la société EUROTECHNIC PROTECTION du marché Fournitures de vêtements professionnels, de chaussures et d'EPI - Lot n° 2 : Chaussures, pour un montant minimum annuel de 10 000,00 € HT et un montant maximum de 30 000,00 € HT.

Décision n°22F109 du 09 décembre 2022

Attribution à la société OVIL PROTECTION MAINTENANCE du marché Fournitures de vêtements professionnels, de chaussures et d'EPI - Lot n° 3 : vêtements hors techniques, pour un montant minimum annuel de 8 000,00 € HT et un montant maximum de 30 000,00 € HT.

Décision n°22F110 du 09 décembre 2022

Attribution à la société MS DIFFUSIONS du marché Fournitures de vêtements professionnels, de chaussures et d'EPI - Lot n° 4 : vêtements techniques et haute visibilité, pour un montant minimum annuel de 8 000,00 € HT et un montant maximum de 30 000,00 € HT.

Décision n°22F111 du 09 décembre 2022

Attribution à la société MS DIFFUSIONS Fournitures de vêtements professionnels, de chaussures et d'EPI - Lot n° 5 : vêtements de sport, pour un montant minimum annuel de 5 000,00 € HT et un montant maximum de 15 000,00 € HT.

Monsieur le Maire

« Concernant les décisions, je pense que vous allez avoir encore quelques questions. Alors est-ce qu'il y a des questions sur les décisions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Comme d'autres fois, j'ai été obligée de réclamer des documents que je n'ai toujours pas eus concernant les décisions pour le Conseil municipal. Je les ai demandés lundi ; donc s'il y a trop de demandes, moi je suggère de remplacer certaines décisions importantes par une délibération et, comme cela, la transparence du fonctionnement de la majorité en sera grandement améliorée.

Voici ce que j'ai demandé et que je n'ai pas eu. J'espère les avoir... C'est, concernant la décision 22A083 du 30 novembre 2022, le document fixant les lignes de l'étude et les demandes de la ville.

Pour la décision 22-837 du 26 décembre 2022, je souhaiterais avoir la grille des anciens et des nouveaux tarifs.

Pour la décision 22-836 du 15 décembre 2022, j'aimerais connaître le taux d'emprunt.

Enfin pour la décision 22-835 du 15 décembre 2022, j'aimerais avoir le projet et le plan qui ont été présentés pour cette demande de subvention. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors pour vous répondre, Madame CAPORAL, vous parlez d'une étude ; en fait, ce n'est pas une étude. Le marché d'ordonnancement, c'est sur le pilotage et le phasage des différents travaux. Il n'y a pas une étude à proprement parler. On appelle cela un marché d'étude, mais ce n'est pas une étude à proprement parler. Donc il n'y a pas d'éléments d'étude proprement à vous communiquer.

Concernant le point 837, la grille des anciens et des nouveaux tarifs : on peut vous communiquer l'arrêté avec les tarifs de 2023 ; les tarifs 2022, vous les aviez déjà. Donc vous ferez les comparaisons que vous souhaitez faire.

Le taux d'emprunt, eh bien, on vous le communiquera... »

Mme AMAR (hors micro à Monsieur le Maire)

« 3,12. »

Monsieur le Maire

« 3,12 %. Je ne voulais pas vous dire quelque chose d'inexact au dixième près. Mais là, vous l'avez.

Et puis le projet du plan de présentation pour la demande de la subvention auprès de la Métropole, eh bien tout simplement, pour l'instant, on est dans la demande du financement. Vous savez qu'il y a un projet de pôle autour de la gare du Centre, et on demande des financements pour pouvoir faire en sorte que les aménagements soient intégralement pris en charge. Lorsque l'on rentre dans le comité de pôle, on peut obtenir jusqu'à 70 % de financement. C'est ce que nous réclamons, et quand nous n'avons pas l'intégralité des éléments, il y a des possibilités aujourd'hui de les intégrer avec le Grand Paris. C'est ce que nous faisons. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, à votre grand désespoir, je vais vous poser encore quelques questions. Comme ma collègue l'a déjà dit : avec un peu plus de transparence dans les titres, peut-être que cela nous éviterait de les poser.

Concernant la même décision que ma collègue, sur le fameux emprunt de 3 M €, donc la DEC 22-836, pour quel projet avez-vous mobilisé cette somme ? Est-ce que cette somme a été réellement mobilisée ou s'agit-il, comme à votre habitude, de la contraction d'un emprunt pour pouvoir équilibrer votre section d'investissement, d'afficher des investissements nombreux mais non réalisés ? Sur le taux, vous avez donné la réponse, donc je ne la reposerai pas.

Concernant la revalorisation des tarifs, en complément de ce que vous avez dit, on aimerait connaître le montant, le taux, le pourcentage de cette revalorisation, surtout dans une période où, pour les familles, cela devient très difficile. Et quelle justification pour cette augmentation ?

Concernant la décision 22A083, en complément de ce qu'a demandé ma collègue, pourriez-vous nous donner des précisions plus importantes sur les missions, et éventuellement nous transmettre les documents de ce marché ?

Sur la décision numéro 22A116, d'ailleurs toutes celles qui sont derrière qui concernent la police municipale, tout d'abord je fais quand même une remarque sur les montants de travaux de réhabilitation de plus de 2,2 M € sur la décision 22A116. J'aurais aimé que l'on rappelle quel était le montant de l'achat du bien pour comparer, parce que là 2 M, plus tout ce qu'il y a derrière, on arrive en gros à 4,1 M € pour installer la police municipale, ce qui me semble être un montant exorbitant. Vous mettez du marbre ? Vous mettez quoi, des robinets en or ? Comment ça marche ? Enfin à quoi correspondent tous ces montants qui sont quand même, à l'heure où vous n'arrêtez pas de dire que les finances ne sont pas bonnes, que ceux d'avant vous ont laissé un mauvais bilan, vous arrivez quand même à mettre 4,1 M € dans un bâtiment. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, vous m'avez bien répondu pourquoi vous faisiez une demande de subvention, cela bien sûr, j'en conviens, mais ce que j'aimerais avoir, c'est le projet, les plans que vous présentez. Qu'est-ce que vous présentez ? Vous ne pouvez pas dire : "Je veux une subvention..." »

Monsieur le Maire

« Vous parlez du projet de pôle gare ? »

Mme CAPORAL

« Ce qui concerne la décision 22-835. »

Monsieur le Maire

« Le projet du pôle gare, vous savez, ce n'est pas le projet de la ville de Champigny ; c'est le projet qui est réalisé avec la société du Grand Paris, en grande partie. C'est comment on aménage tout autour et qu'est-ce que l'on y intègre... Aujourd'hui, pour tout vous dire, on a une difficulté, c'est que la rue du Cimetière est bien intégrée au pôle gare ; en revanche, ce n'est pas le cas pour la rue de la Plage. Donc on est en train de faire le nécessaire et d'avoir des discussions - compliquées d'ailleurs - avec la société du Grand Paris pour faire en sorte que la rue de la Plage soit intégrée. Parce que refaire la rue de la Plage, ce n'est pas rien : il y a un talus de la SNCF, et donc ce sont des investissements extrêmement lourds, et donc c'est en cela que l'on demande des investissements, des subventions, et de pouvoir rentrer effectivement cette rue-là notamment, mais pas seulement, dans le pôle gare. »

Mme CAPORAL

« Donc je répète ma question : où puis-je avoir des informations concernant... »

Monsieur le Maire

« Sur le site de la société du Grand Paris, vous aurez toutes les informations qui sont en lien avec le pôle gare. »

Mme CAPORAL

« Et même la société du Grand Paris prendrait à sa charge des rues qui sont adjacentes et qui ne sont pas vraiment concernées ? »

Monsieur le Maire

« Mais non, mais non, c'est ce que je viens de vous expliquer. Il y a un comité, et dans ce comité du pôle gare, vous avez les différents financeurs. Il n'y a pas que la société du Grand Paris, il y a aussi la ville, mais on a aussi une partie qui est en voie départementale, on a une partie qui est liée à des demandes d'Île-de-France Mobilités pour faire le rabattement des bus. Donc c'est tout le monde qui participe au financement, et donc ce n'est pas un projet de la ville, c'est un projet partenarial. C'est cela le principe du pôle gare. »

Mme CAPORAL

« Et donc le pôle gare, je le trouverai avec les informations concernant aussi la Ville... »

Monsieur le Maire

« Vous trouverez un projet. Il n'est pas décrit, il est en cours d'élaboration, il y a encore plein de choses qui ne sont pas finalisées. »

Mme CAPORAL

« Oui, mais il y a certainement un schéma, il y a un plan, il y a quelque chose... »

Monsieur le Maire

« Écoutez, vous aurez les informations qui sont publiques en la matière sur le site de la société du Grand Paris. Je ne vais pas vous donner dans le détail tous les éléments qui sont en train de bouger, d'une semaine sur l'autre, dans les échanges que l'on peut avoir avec la société du Grand Paris notamment. Monsieur MAILLER, une nouvelle question, mais vous en aviez déjà posé beaucoup. »

M. MAILLER

« Non, non, mais en fait, je voudrais reformuler ce que vient de dire ma collègue parce que, visiblement, vous cherchez à répondre à côté de la plaque. »

Monsieur le Maire

« Donc tout ce que vous êtes en train de me dire, c'est que votre collègue ne dit pas les choses clairement, mais que vous, vous allez me les expliquer. »

M. MAILLER

« Non, c'est que vous vous ne les avez pas comprises. »

Monsieur le Maire

« J'ai parfaitement compris, Monsieur MAILLER, je n'ai pas besoin d'un traducteur. »

M. MAILLER

« Donc cela veut dire que vous refusez de répondre à sa demande, en fait. »

Monsieur le Maire

« Non, je vous dis les éléments dont je dispose. »

M. MAILLER

« D'accord. Dont acte. Juste sur cette demande de subvention, quel est le projet que vous avez mis dans cette demande de subvention ? Quels sont les éléments que vous avez demandés de financer ? Quel est le montant de la demande et quel est le pourcentage éventuel que l'on pourrait obtenir sur cette demande de subvention ? »

Monsieur le Maire

« Ce qui est bien avec vous, Monsieur MAILLER, c'est que vous posez beaucoup de questions, mais vous n'écoutez jamais une réponse. Je viens d'expliquer sur la rue de la Plage, je viens de vous donner un pourcentage, je vous ai donné l'ensemble des éléments qui sont aujourd'hui disponibles. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Le montant... »

Monsieur le Maire

« Mais le montant des travaux, il est en train d'être chiffré, il est évalué, il est réévalué... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous demandez une subvention sans avoir un chiffre exact des travaux à réaliser ? C'est plutôt étrange.... Comment peut-on attribuer une subvention à un demandeur qui n'est pas capable d'évaluer son besoin ? »

Monsieur le Maire

« On demande un pourcentage par rapport à un certain nombre d'opérations, notamment pour rentrer dans le pôle gare.

M. MAILLER (*hors micro*)

Remarque inaudible

Monsieur le Maire

« Oui, mais si vous savez les chiffres mieux que la société du Grand Paris, c'est parfait, mais la société du Grand Paris n'est pas en capacité de donner tout de façon précise. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« D'accord. Mais vous avez bien demandé quelque chose ? »

Monsieur le Maire

« Je crois que je vous ai suffisamment répondu sur ce sujet-là. Pour les points que vous avez évoqués, je vais peut-être d'abord vous dire quand même un peu les choses, parce qu'il ne faudrait quand même pas que vous dépeignez tous d'ailleurs, Madame CAPORAL, c'est la même chose, les interventions de Monsieur TITOV étaient un peu dans le même registre tout à l'heure, en nous disant, il faut que ce soit plus transparent, il faut que l'on ait un maximum d'informations. C'est la première fois que l'on vous donne toutes les informations, notamment sur les décisions de marché, ce qui était une obligation légale. Vous les avez ; nous, nous ne les avons jamais eues par le passé. Quand on vous les demandait, on n'avait jamais rien, aucune réponse. Là, vous avez tout, avec les montants, et si vous aviez d'ailleurs fait le bon calcul, mais vous nous l'aviez dit d'ailleurs sur les débats budgétaires, quand vous nous avez dit : « C'est embêtant le budget, parce qu'il y a des chiffres... » Donc je comprends que vous ayez du mal à faire quelques additions, Monsieur MAILLER, parce que, si vous aviez fait la bonne addition, vous n'arriveriez pas à 4,1 M €, mais à 3,4 M € de travaux qui sont réalisés pour la police municipale. Oui, bien évidemment, on ne fait pas, contrairement aux hallucinations que vous avancez, des choses en marbre ou je ne sais quoi... Simplement, il ne vous aura pas échappé que l'on construit un nouveau bâtiment. Il y a la réhabilitation de l'actuel bâtiment, qui était déjà acheté pour faire des logements sociaux, donc on l'a changé de destination, et ensuite la construction d'un nouveau bâtiment. Dans ce bâtiment, il y a des équipements à mettre, qui sont spécifiques quand on a une police municipale. Il faut faire une armurerie, il faut sécuriser les locaux, il faut avoir un dispositif pour sécuriser l'intégralité des locaux. Il y a une rénovation thermique à faire. Et puis il ne vous aura peut-être pas échappé, si vous suivez un petit peu l'actualité, cela répondra d'ailleurs à une partie de la question que vous posiez sur les évolutions de tarifs, qu'actuellement, les matériaux, ça s'envole en termes de coûts. Aujourd'hui, il n'est pas rare sur certains projets de voir plus 10, plus 15, plus 20 %. Eh bien, entre le projet tel qu'on l'avait imaginé et les coûts qui sont sortis à la suite des appels d'offres, on a pris 21 % sur cette opération. Et ce n'est pas simplement sur cette opération ; c'est la même chose sur le reste. Quand vous faites une école, quand vous faites des locaux... Là, on est en train de faire des locaux pour

la pépinière de santé. C'est pareil. Par rapport aux premières estimations faites, qui étaient les ratios il y a deux ans (on nous fait des ratios au mètre carré), eh bien, en fin de compte, vous vous retrouvez avec des additions qui s'envolent de 10, 15 ou 20 %. Et ça, bien évidemment, c'est la faute du Maire. Bien sûr... Il faut être un petit peu sérieux. On fera des locaux qui seront fonctionnels pour faire en sorte que les agents puissent travailler dans les meilleures conditions possibles, il n'y a rien de luxueux. On a connu parfois des réalisations luxueuses à Champigny, et ce n'était pas pour des services à la population. Là, c'est vraiment pour cela qu'on le fait.

Sur le reste de vos questions, sur l'aspect des tarifs, on vous communiquera l'arrêté, mais je vous invite à faire les comparaisons. On n'est pas là pour vous donner les évolutions de pourcentage ou les calculs. L'emprunt, bien évidemment, il vient en complément des précédents emprunts puisque nous avons un certain nombre d'opérations à financer. Je vous laisse vos jugements à l'emporte-pièce sur notre capacité à réaliser, c'est largement supérieur à celle qui a été faite pendant la mandature précédente. Voilà. Donc s'il n'y a pas d'autres questions, on va pouvoir passer à l'ordre du jour. C'est toujours sur les arrêtés, je ne suis que sur les arrêtés, les décisions. Madame KEITA, sur les décisions. »

Mme KEITA

« Non, ce n'était pas sur les décisions, bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, bonne année à toutes et tous. C'était juste pour signaler que j'avais une question diverse avant que vous attaquiez l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire

« Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues, excusez-moi, je suis en retard parce que justement, j'avais un souci de garde. Aussi permettez-moi d'évoquer l'arrêté sur lequel j'avais quelques questions. C'était notamment sur les fournitures de vêtements de sécurité. J'ai vu qu'il y avait plusieurs décisions à ce sujet, et je voulais savoir si l'on avait plus de précisions dessus, parce qu'il y a à peu près trois arrêtés, trois décisions concernant la même société, en fait. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors c'est ce que j'évoquais tout à l'heure, en précisant que c'était une évolution par rapport à ce que nous avons connu par le passé, puisque nous n'avons jamais eu d'informations sur les marchés qui étaient passés par la collectivité hors de la commission d'appel d'offres. Et donc maintenant, on publie de façon systématique l'ensemble des marchés qui sont passés. Donc là, vous avez un certain nombre de marchés qui étaient des marchés de renouvellement, en matière notamment d'EPI, et donc vous avez le nom de l'attributaire, avec le montant du marché pour chacun, pour ces questions, et comme sur tous les autres. Et d'ailleurs on publie ; l'information est disponible. On publie aussi sur le site de la ville, comme ça, c'est tout à fait transparent, vous voyez, contrairement à ce qui se faisait avant. »

Mme ADOMO

« Vous n'avez pas complètement répondu à ma question, de connaître quelles étaient les éléments puisque, à plusieurs reprises, il est précisé que ce sont des vêtements de sécurité. Il y a trois décisions qui concernent les vêtements de sécurité. »

Monsieur le Maire

« Oui, parce qu'il y a des vêtements différents selon le type d'intervention qui sont à faire. Donc c'est pour cela que l'on a plusieurs groupes, et donc on a eu plusieurs attributaires. S'il n'y a pas d'autres questions... Oui, Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Bonsoir à toutes et à tous. J'aurai une question diverse en fin de séance. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Nous allons pouvoir passer à l'ordre du jour. Point numéro 1 donc, Wilfrid BASTIN. »

1) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention versée au titre du dispositif Fonds métropolitain de l'innovation numérique (FMIN) de la Métropole du Grand Paris pour le projet « gestion des relations usagers »

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Donc l'objet de cette délibération est la signature d'une convention ayant pour objet le versement d'une subvention au titre du dispositif Fonds métropolitain de l'innovation numérique (FMIN) de la Métropole du Grand Paris pour le projet municipal « gestion des relations usagers ». C'est pour une subvention à hauteur de 19 855 € en faveur du projet de gestion des relations usagers. Cette convention, c'est un maximum de 50 % pour une subvention maximum de 40 000 € hors-taxes.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires, des abstentions, refus de vote ?

à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 19 855 € versée par la Métropole du Grand Paris en faveur du projet de gestion des relations usagers.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

Le point est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. Point numéro 2, Christina de Oliveira pour la désignation des représentants. »

2) Désignation de représentants, titulaires et suppléants, de la Commune pour siéger dans les Conseils d'administration des établissements du second degré de Champigny-sur-Marne

Monsieur le Maire

« Alors je précise tout de suite que, dans la délibération, vous avez un tableau qui intègre les lycées, mais nous n'avons personne à nommer au niveau des lycées, puisque cela avait déjà été fait. »

Mme DE OLIVEIRA

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne la désignation des représentants, titulaires et suppléants, de la Commune pour siéger dans les Conseils d'administration des établissements du second degré de Champigny-sur-Marne.

Les avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Donc il faut peut-être donner les noms par établissement : pour le collège Lucie-Aubrac, le titulaire est Wilfrid BASTIN. On devait rajouter, à la demande du Département, un suppléant, donc ce sera Aurore THIROUX ; pour Elsa-Triolet, Léon NGANDÉ en titulaire, Alain CHATAUD en suppléant ; Willy-Ronis, Delphine BERTRAND titulaire, Philippe BOULAY en suppléant ; pour Paul-Vaillant-Couturier, Jacqueline BENAHMED en titulaire, Sabrina ABCHICHE en suppléante ; Rol-Tanguy, Alain CHATAUD en titulaire, Marie PARLOUAR en suppléante ; et Mandela, Jean-Claude FORHAN en titulaire et Saphir AKKOUCHE en suppléant. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, juste pour vous indiquer que, comme à l'habitude, nous nous abstenons, puisque nous vous laissons le soin de désigner vos représentants au sein de ces organismes extérieurs. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Pas d'autres interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité des suffrages exprimés

38 votes pour, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

11 abstentions, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

DECIDE de désigner comme représentant de la Commune au sein du conseil d'administration du nouveau collège Nelson MANDELA : M. Jean-Claude FORHAN

COMPLETE la délibération n°2020-087 du 23 septembre 2020 en tant qu'il est procédé à la désignation des représentants-suppléants de la Commune au sein des conseils d'administration des autres collèges implantés sur le territoire communal

COLLEGES	Représentants de la ville	
	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Collège Lucie-Aubrac (- 600 élèves)	Wilfrid BASTIN	Aurore THIROUX
Collège Elsa-TRIOLET (-600 élèves)	Léon NGANDE	Alain CHATAUD
Collège Willy-RONIS (+600 élèves)	Delphine BERTRAND	Philippe BOULAY

Collège Paul-Vaillant-COUTURIER (+600 élèves)	Jacqueline BENAHMED	Sabrina ABCHICHE
Collège Roi-TANGUY (+600 élèves)	Alain CHATAUD	Marie PARLOUAR
Collège Nelson-Mandela (- 600 élèves)	Jean-Claude FORHAN	Saphir AKKOUCHE

Il n'y en a pas. Donc le point est adopté. Point numéro 3, donc le budget primitif, Sophie AMAR. »

3) Budget primitif 2023 - Budget principal Ville

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. D'abord je présente à toute l'assemblée mes meilleurs vœux pour l'année 2023, et en particulier une bonne santé à tous.

Tout d'abord, l'élaboration du budget a été rendue possible grâce au concours de tous les services. Leur implication et leur professionnalisme nous permettent de vous présenter un budget qui s'équilibre, avec un autofinancement proche de celui de 2022, tout en maintenant, malgré la crise, l'ensemble des services publics. C'est la raison pour laquelle nous adressons à l'ensemble des services tous nos remerciements et notre profonde reconnaissance.

Le budget primitif qui vous est proposé pour l'année 2023 traduit les orientations débattues lors du Conseil municipal du 7 décembre 2022. Ce budget primitif permet de poursuivre la mise en œuvre des projets de notre programme municipal. Il s'équilibre à hauteur de 133,075 598 M € en fonctionnement et de 65,689 894 M € en investissement, soit une variation de 3,61 % en fonctionnement et 0,2 % en investissement.

Je vais commencer par la section de fonctionnement. Comme vous avez tous eu le loisir de lire le rapport, je vais uniquement vous rappeler les points essentiels des événements que nous avons dû prendre en compte pour réaliser ce budget 2023. Auparavant, je vais vous synthétiser l'augmentation des dépenses, chapitre par chapitre.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 116 490 929€. Elles progressent de 4,29 %, soit 4 794 465 €. Néanmoins, en tenant compte du budget supplémentaire 2022, qui avait intégré l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée par le gouvernement à effet au 1^{er} juillet, et en tenant compte de la hausse des prix d'énergies constatée dès les premiers mois de l'année 2022, et du fait de la situation générée par la situation actuelle, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement pour 2023 ne serait donc, si l'on fait cette comparaison, que de 1,8 %. Alors cette augmentation se répartit ainsi : pour les charges de personnel, nous avons une augmentation de 3 059 500 €. Pour les charges générales, nous avons une augmentation de 1 636 595 €. Pour les atténuations de produits, nous avons une augmentation de 500 000 €. Pour les autres postes, à savoir les autres charges de gestion, les charges financières et les charges exceptionnelles, nous avons des diminutions. Pour les autres charges de gestion 147 000 € ; pour les charges financières 227 000 € ; pour les charges exceptionnelles 26 000 €.

Je vais donc juste vous rappeler les augmentations significatives : la plus importante, vous l'avez compris, c'est en charges de personnel. Le montant du poste s'élève à 74 880 000€ et progresse de 4,3 % par rapport au budget primitif 2022. Mais, encore une fois, la décision du gouvernement d'augmenter la valeur du point d'indice à effet au 1^{er} juillet 2022, qui a été prise en compte au budget supplémentaire, ramène cette augmentation non plus à 4,3 % mais à 3,5 %, ce qui correspond à l'augmentation décidée par le gouvernement. Et pourtant, cette proposition intègre l'augmentation

du point d'indice en année pleine, l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier, les mesures statutaires catégorielles. Elle intègre également l'effet, en année pleine, des dispositifs de l'apprentissage et des avancements d'échelons et de grades décidés au niveau local, ainsi que la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des suggestions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, connu sous le très célèbre nom de RIFSEEP.

En ce qui concerne les charges générales, l'augmentation significative provient, comme vous vous en doutez, de la hausse des fluides. Donc je vous rappelle que je vous ai dit que c'était une augmentation pour le chapitre de 1,6 M €, alors que nous avons une prévision d'augmentation du gaz de 2,8 M €, et pour l'électricité de 173 000 €. Nous avons donc dû compenser cette hausse prévisionnelle par une baisse des autres postes du chapitre, baisse qui résulte d'une adaptation des prévisions au plus près des besoins anticipés et des décisions que nous avons prises. À titre d'exemple, le poste "Achat de repas-restauration" a diminué, les locations immobilières ont diminué parce que nous avons rendu des locaux, notamment ceux qui hébergeaient les services de la culture, et le poste "Fêtes et cérémonies" a également une baisse significative. Donc pour vous résumer, sur une augmentation globale du chapitre de 1,6 M €, alors que nous avons une augmentation importante d'environ presque 3 M €, nous avons donc dû trouver des économies, et c'est pour cela que tous les services, il faut encore les remercier pour le gros effort qu'ils ont fait, puisqu'ils nous ont accompagnés dans cette démarche d'économies et de bonne gestion, puisque nous tenons à garder les mêmes services publics et que nous sommes une Commune qui n'a pas décidé de fermer un service public.

En ce qui concerne l'augmentation de 500 000 € du chapitre "Atténuation de produits", eh bien je vous avais annoncé la mauvaise nouvelle : il s'agit de ce que nous allons devoir verser au titre du FPIC, le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, et nous avons prévu que cela s'élèverait à 550 000 €.

Je vais quand même vous dire un mot sur le fait que nous augmentons la subvention versée au CCAS de 130 000 € pour que le CCAS puisse également absorber l'augmentation de la valeur du point d'indice décidée au 1^{er} juillet 2022.

Je ne vous parlerai pas des subventions aux associations de droit privé qui s'élèvent à 1 550 000 € puisque l'individualisation des subventions fera l'objet d'une délibération spécifique.

Quant à la contribution au financement de l'EPT, elle est à 1,5 M €, ce qui correspond - et ça, c'est une bonne nouvelle - au montant de 2022.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 132 705 847€ et progressent de 3,58 %, soit une augmentation de 4 585 171€. Cette augmentation, vous en trouvez l'origine dans l'augmentation du produit des taxes foncières et de la compensation de garantie du produit instituée par l'abandon de la taxe d'habitation. Vu que nous estimons que cette augmentation de recettes s'élève à 4 411 034 €, donc pour une augmentation globale de 4,5 M €, il y a 4,4 M € qui proviennent de l'augmentation de la taxe foncière. Nous n'augmentons pas les taux, c'est la revalorisation annuelle des bases, conformément à la loi sur l'inflation novembre 2022-novembre 2021.

Je n'ai pas grand-chose à vous dire en ce qui concerne les dotations de subventions, vu qu'elles sont pratiquement à l'identique, donc nous ne recevons pas plus d'argent de la part des services de l'État.

En ce qui concerne l'investissement, pour les dépenses : les dépenses sont pratiquement équivalentes, puisqu'elles sont en augmentation de 0,12 %. Le budget 2023 prévoit des frais d'étude pour le pôle Grand Paris express Champigny Centre, pour des diagnostics techniques des bâtiments et la faisabilité-programmation des opérations nouvelles ; on prévoit à la dépense 1 656 000 €. Des immobilisations corporelles à hauteur de 31 811 650 €. Alors, au-delà des dépenses d'investissement récurrentes, à

savoir les travaux de réparation, de voirie, le renouvellement de véhicules, de matériel et de mobilier, sont prévus, pour l'année 2023, les travaux de remplacement et d'installation de caméras de vidéoprotection, les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des nouveaux équipements, des rénovations de bâtiments publics.

Ensuite, vous avez le poste immobilisation en cours qui s'élève à 9 325 420 €. Ces crédits permettent de financer les investissements en cours en 2023. Il s'agit des places de parking et de locaux de bureaux en centre-ville, de l'équipement petite-enfance des Mordacs, des équipements prévus dans le contrat ANRU 2 pour le Bois l'Abbé, de nouveaux aménagements pour les personnes à mobilité réduite et de nouveaux aménagements pour la circulation routière, de la modernisation de l'éclairage public pour en réduire la consommation.

Au chapitre "Opérations d'équipement", qui constitue un ensemble de dépenses permettant la réalisation d'un ouvrage, nous avons prévu 7 370 000 €. Il s'agit du nouveau CTM, de la médiathèque du centre-ville, des groupes scolaires Henri-Bassis et Eugénie-Cotton.

Je conclurai l'inventaire succinct de ces dépenses d'investissement par le remboursement du capital de la dette, en baisse de 2,7 % par rapport au budget primitif 2022, du fait de l'effet du désendettement de la Ville.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 48 105 225 € et évoluent de 0,6 %, donc elles sont à peu près constantes à l'année dernière. Il n'y a pas grand-chose à vous préciser, sauf à vous indiquer que les recettes des produits de cessions qui sont prévus à 10 825 645 € concernent les cessions de bâtiments 283 avenue du général-De-Gaulle, des terrains rue Gabriel-Péri, le bâtiment industriel rue Serpente et le 55 rue Louis-Talamoni. Pour financer les investissements prévus en 2023, il est prévu un recours à l'emprunt de 27 660 564 €, montant qui sera réexaminé en décision modificative lors de la reprise du résultat 2022 et de l'aboutissement des diverses demandes de subventions, notamment auprès de l'État, des SIL et fonds vert créés par la loi de finances 2023.

En conclusion, le budget primitif 2023 qui vous est présenté s'équilibre en dépenses et en recettes avec un montant d'autofinancement dégagé pour la section de financement de 16 214 918 €, comparable au montant d'autofinancement du budget primitif de 2022.

Dans un contexte de hausse des prix prévue à 4,3 % en 2023 par la loi de finances, notre rigueur de gestion permet de maintenir le taux de financement, le taux de la taxe foncière bâti et les activités municipales. Il permet également de contenir l'emprunt à 27,6 M€.

Je vous remercie pour votre écoute.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} avec deux votes réservés, Monsieur LURIER et Monsieur SY

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e, 3^e, 4^e et 5^e commission.

Excusez-moi, j'ai commis une erreur : avis à l'unanimité des membres de la 2^e, 3^e et 5^e commission

Avis à la majorité des membres de la 4^e commission

Avis à la majorité des membres de la 6^e commission, un vote réservé de Monsieur MAILLER.

En ce qui concerne les remarques, une question de Madame KEITA-GASSAMA lors de la séance de la 5^e commission. Madame KEITA-GASSAMA souhaite avoir des informations sur les emprunts toxiques. Elle souhaite savoir s'il en existe toujours, et quelle part ils représentent dans la totalité des emprunts. Je ne sais pas si vous avez eu la réponse sur table, Madame ? Non. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA

« Je souhaitais juste dire qu'il y avait une erreur sur les votes, puisque je fais partie de la 5^e commission. Vous avez dit "à l'unanimité des membres présents" alors que moi, j'ai réservé mon vote. »

Mme AMAR

« Eh bien ce n'est pas indiqué. Donc vote réservé de Madame KEITA. Donc vous avez posé une question pendant la commission. »

Mme KEITA

« Et je n'ai pas eu la réponse. »

Mme AMAR

« Eh bien je vous la donne. Je voudrais juste vous rappeler, avant de vous donner la réponse, que ces éléments étaient disponibles dans le rapport d'orientation budgétaire, et l'état de la dette annoncée aux documents comptables budget primitif 2023, mais je vais quand même vous lire tout.

Alors les emprunts structurés représentent 11,9 % de l'encours de la dette de la ville.

Vous avez le contrat 8798 de Dexia, qui a été signé en 2008 pour un montant initial de 10 279 573,70 €.

Capital restant dû au 31 décembre 2022 : 3 836 460,08 €. Ce contrat parie que les taux longs de la Grande-Bretagne seront toujours au moins de 1,1 point au-dessus des taux longs suisses. La structure ne s'est pas déclenchée en 2022.

Ensuite vous avez le contrat 8799, toujours de Dexia, année de signature 2008, montant initial : 10 279 573,70 €. Capital restant dû au 31 décembre 2022 : 3 836 460,08 €. Le pari est que les taux longs 30 ans dans la zone euro sont toujours supérieurs aux taux courts 2 ans dans la même zone euro. La structure s'est déclenchée en 2022.

Le contrat 787 de Dexia. Ce contrat parie que l'inflation française sera toujours inférieure à 1,8 %. Ainsi une inflation à 6 % conduirait à payer un taux de 8,12 % au lieu de 1,8 %. Année de signature : 2006, montant initial : 12 628 229,37 €. Capital restant dû au 31 décembre 2022 : 4 546 162,51 €. La structure s'est déclenchée en 2022.

De toute manière, on en reparlera lors d'un prochain Conseil municipal.

Remarque de Monsieur MAILLER lors de la séance de la 6^e commission : il regrette la présentation et l'absence de comparaisons, notamment par rapport à l'année passée. C'est pourquoi il réserve son vote et ses remarques pour le Conseil municipal.

Moi, je voudrais juste faire un petit commentaire concernant cette remarque. C'est que d'une part la maquette fait la comparaison ligne à ligne et que nous avons pris la peine, avec les services, dans le rapport, de vous faire 41 fois la comparaison de la prévision au budget 2023 avec le budget 2022. Donc je pense que nous ne pouvons pas faire plus que 41 fois. »

Monsieur le Maire

« Merci. Alors je rappelle que l'on n'est pas sur un débat des orientations budgétaires ; on est bien sur le vote du budget. Je le dis parce que ce n'est pas tout à fait le même type d'exercice, mais que, quand

on a eu un débat des orientations budgétaires avec un certain nombre d'informations. Vous pouvez reposer toutes les questions que vous souhaitez bien évidemment, mais je vous invite juste à lire le débat d'orientation budgétaire : la structure de la dette, vous l'avez intégralement. Les emprunts toxiques, vous les avez, ils sont connus. Il y en a trois depuis fort longtemps, comme vient de l'exposer Sophie AMAR. Est-ce qu'il y a des interventions ? Alors Madame MASMOUDI-LAJNEF, Monsieur MAILLER et Madame CAPORAL. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Bonsoir à tous. Moi, c'est juste un détail. Comme pour ma collègue, Madame KEITA, les avis des commissions sont erronés, je souhaite le mentionner. Commission numéro 4 effectivement, je n'avais pas un avis favorable, j'avais voté abstention. »

Mme AMAR

« J'ai dit à la majorité. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Vous avez dit "à l'unanimité des membres présents". »

Mme AMAR

« Oui, j'ai dit que j'avais commis une erreur pour la 4^e. »

Monsieur le Maire

« On a bien "à la majorité pour la 4^e", mais n'hésitez pas à faire part de votre position. Il n'y a pas de souci. Est-ce qu'il y avait un autre point, Madame MASMOUDI-LAJNEF ? »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Non, c'est bon, merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame AMAR pour cette présentation succincte. Comme pour les précédents budgets et comme pour les précédents débats d'orientation budgétaire... »

Mme AMAR

« Ce n'est pas un débat d'orientation budgétaire. »

M. MAILLER

« Vous dites de regarder les orientations budgétaires sauf que, quand on vous a posé des questions lors du débat d'orientation budgétaire, sur quelles étaient vos politiques publiques, et notamment quels moyens vous mettiez sur un certain nombre d'actions qui nous paraissent importantes pour notre Ville, nous n'avons pas eu de réponse. Aujourd'hui encore, dans le document qui nous est donné, impossible de savoir ce que vous mettez sur le social. C'est une de mes questions : combien vous allez mettre pour l'action sociale ? Combien vous allez mettre pour la santé, le sport, la jeunesse, l'égalité

hommes-femmes, la petite enfance, la condition animale, la prévention des incivilités pour nos aînés ? Tout cela n'apparaît pas dans votre budget. Nous avons une liste de chiffres, de grandes masses qui ne nous permettent pas réellement d'échanger et de voir quelle est la politique que vous menez réellement dans cette ville, même si on la connaît parce que les habitants la vivent au quotidien. Concernant la présentation qui nous a été faite, vous parliez tout à l'heure justement du débat d'orientation budgétaire. J'ai quand même noté certaines divergences entre ce que vous aviez annoncé lors du débat d'orientation budgétaire et la réalité de ce que vous mettez dans votre document. Si on prend, Madame AMAR a fait un petit zoom sur les charges à caractère général, vous qui aimez dire que votre gestion est parfaite, cela va écorner un petit peu votre propos. Vous dites : "elles augmentent de 6,3% par rapport au budget primitif 2022". Or si je me réfère aux documents du DOB, page 12, vous aviez mentionné 5,3. Un point sur 27 M €, ce n'est pas une petite paille. Alors vous avez répondu en partie sur les locations mobilières Madame AMAR, vous avez devancé ma réponse. Vous avez cité quelques locaux, mais du coup, les services ont-ils été replacés dans d'autres endroits, et si oui lesquels ? »

(Rires)

M. MAILLER

« Vous vous étiez engagée, page 16, lors du débat d'orientation budgétaire, à maintenir à 1 581 000 € les subventions aux associations. Malheureusement 1 550 416 € dans le budget primitif. Donc vous ne tenez même pas les promesses que vous avez faites auprès des associations. C'est quand même plus de 30 000 € en moins pour les associations.

Ensuite vous décidez de ne pas inscrire de subventions pour la Caisse des écoles en justifiant que l'on a eu des excédents et autres... Est-ce que cela n'aurait pas été justement aussi l'occasion peut-être de relancer un petit peu la Caisse des écoles et de lui donner de nouvelles missions, notamment pour accompagner les enfants, les sorties, notamment pour les familles les plus modestes ?

Qu'est-ce que j'ai pu relever d'autre aussi ? Sur les charges financières, vous aviez annoncé 2 342 000 € en page 7 du DOB. Finalement, c'est 2 033 658 €. Si on peut m'expliquer comment entre le DOB qui a eu lieu il y a moins de deux mois et aujourd'hui, ce montant est modifié, comme pour les autres...

Une petite interrogation sur les impôts et les taxes où dans les recettes, manifestement, il y a plus que ce qu'il y avait auparavant. Il y a plus 5,52, donc comment vous expliquez cela ? Sur les produits des services et du domaine, en page 11 du DOB, on parlait de 5,4 M € ; dans le document qui nous est présenté, on est à 8,6. Il faudra aussi m'expliquer comment on fait : plus 3,4 M €. Sur les taxes foncières et les mutations-compensations de garanties de produits, en page 8 du ROB, on nous dit 61,2 M € et là, on est à 62,5. Pourquoi encore cette augmentation ?

Je n'ai pas trouvé dans le ROB, quand on parlait des dotations de l'État, la compensation au titre des exonérations fiscales. C'est quand même 827 000 €. Donc je ne l'ai pas trouvée dans le ROB, mais là, je la trouve maintenant.

Alors j'ai une question sur la dotation générale de décentralisation, où l'on nous dit : "Ce montant est figé, il résulte de la compensation financière de l'exercice par la ville des compétences." Donc quel est le montant puisqu'il n'y a pas de montant indiqué ?

Donc voilà sur cette première partie des documents qui nous ont été remis. Je suis quand même étonné que l'on inscrive au budget primitif à la page 11, sur les immobilisations en cours, notamment l'acquisition du parking et de locaux de bureaux en centre-ville. Or il me semble que la délibération a

été prise en 2022 lors du dernier Conseil municipal. Donc il me semble quand même que, logiquement, quand on veut dépenser, il faut déjà que l'on ait autorisé la dépense au Conseil municipal. Donc là, vous l'autorisez a posteriori, c'est quand même un peu étrange.

Pareil sur les emprunts. Les emprunts dans le DOB, vous essayez de nous rassurer en nous disant ce sera entre 22 et 27 M €. Ah ben on est à 27,6 M €. Effectivement, cela dénote bien d'une qualité dans les chiffres que vous nous donnez, et donc sur la qualité du débat d'orientation budgétaire que nous avons. Donc vous comprendrez, Monsieur le Maire, ne serait-ce qu'en relevant l'ensemble de ces éléments, que bien sûr nous voterons contre ce budget, et j'espère avoir une réponse ce soir sur toutes les actions, en tout cas sur toutes les grandes politiques publiques que j'ai citées tout à l'heure pour savoir réellement ce que vous mettez sur chacune d'entre elles, afin que chacun puisse apprécier la réalité de votre politique pour les Campinoises et les Campinois. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, moi j'ai aussi d'autres questions et une remarque. Je note, ce n'est pas une question, c'est une remarque donc, qu'il y a une augmentation du budget des dépenses réelles de fonctionnement de 4,29 %.

J'ai une question à propos des subventions, mais je pense que Monsieur MAILLER a répondu certainement en partie. Je voulais savoir quelle était la partie des subventions dans les 85 000 €, donc il y a une participation moindre : moins 1,5 %.

Ensuite, à propos de la restauration scolaire et des activités périscolaires, 3,8 M €, études dirigées avec moins 2 % en prévision. J'aurais aimé savoir pourquoi moins 2 %.

Il y a ensuite une provision pour risque de 62 000 € au 15-182, j'aurais aimé savoir si l'on prévoit des risques précis ou si c'est en général.

Au 21-11, il y a deux terrains nus qui seront achetés pour 1 M € chacun, donc j'aimerais savoir de quels terrains il s'agit, si c'est un ou deux, si c'était l'année dernière un, cette année un, je n'ai pas bien compris cela.

Ensuite, je voudrais dire tout de même qu'il y a un insensé dans la situation de fragilité que vit une partie des populations campinoises. L'absence d'augmentation de budget du CCAS en est une traduction. En effet, il n'y a pas d'augmentation du budget du CCAS, mais un transfert qui permet de faire face à une nouvelle dépense de fourniture de repas qui seront livrés par La Poste, me semble-t-il. Il y a également donc, comme l'a bien expliqué Madame AMAR, une augmentation du point d'indice, qui est quelque chose d'obligatoire. Donc, en fait, il n'y a pas d'augmentation du budget du CCAS. Et ça, il faut le pointer.

L'autre point, c'est la subvention, comme l'a remarqué Monsieur MAILLER, la subvention aux Caisses des écoles qui est supprimée, puisque vous dites que les caisses sont excédentaires. Mais, étant donné qu'il y a eu une épidémie qui a tout de même bien entamé les envies de sorties des professeurs et des élèves, on peut imaginer qu'effectivement, il y a eu beaucoup moins d'activités, et si l'on veut relancer ces activités, il faut aussi apporter un financement. Sinon il n'y en aura pas, et ces activités sont tout de même enrichissantes pour les enfants, et qu'on les supprime, c'est bien dommage.

L'autre question, ce sont les deux autres questions, les dernières. C'est que la médiathèque du haut de Champigny est toujours à l'étude. On ne peut que se rendre à l'évidence : l'accès à la culture des quartiers populaires n'est pas votre priorité. Je note également qu'il n'y a aucun budget prévu en 2023

pour le PRE. Merci. Donc pour ces raisons évoquées, plus celles qu'ont énumérées mes collègues, l'opposition votera contre ce budget. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Plus d'interventions ? Je vais laisser à nouveau la parole à Sophie AMAR si elle veut apporter des compléments de réponse, et puis j'interviendrai pour conclure. »

Mme AMAR

« J'ai entendu que l'on avait tenu des propos de "gestion parfaite" ; je ne sais pas, je ne m'entends pas dire cela, je n'entends pas Monsieur le Maire dire cela. Donc je trouve que, comme introduction, ce n'est pas génial.

Je retiens de différentes questions que j'ai entendues qu'il y a eu un raisonnement kafkaïen de comparaison entre un rapport d'orientation budgétaire et un budget dont, je le rappelle, le document officiel est la maquette. Donc les choses évoluent. On fait un ROB, on donne des orientations, on essaye d'être au plus près de ce qui va être ensuite dans le budget une fois que tous les services auront travaillé, que l'État aura finalisé sa loi de finances avec ou sans 49.3, et puis on rentre dans le détail et on essaye de faire des prévisions. Et je le rappelle, ce sont des prévisions. Mais on ne compare pas un ROB avec le budget. Donc toute question se rapportant à ce type de comparaison n'apporte pas de réponse.

Il y a eu des remarques concernant les subventions aux associations, alors que, dans mon rapport, j'ai bien pris la peine, pour éviter toute erreur de langage ou toute question, de préciser que cela fera l'objet d'une délibération. Et j'entends qu'il y a de très grands mathématiciens dans cette salle qui arrivent, je ne sais pas comment, avec une boule de cristal, à décider que les associations auront 30 000 € en moins. Je ne sais pas comment ils font, je ne sais pas, sachant qu'il y a des subventions, par convention, qui ont des montants fixes et que l'on verse des subventions avec une base et un taux, et qu'une fois que l'on a retiré ces sommes, on arrive à un reliquat, et que c'est ce reliquat qui sera donné aux associations. Donc n'anticipons pas, n'attaquons pas en disant : "Ce sera 30 000 €", d'autant qu'avec les informations que j'ai, vous risquez d'avoir une mauvaise surprise, et nous une bonne, enfin les associations.

Ensuite j'ai entendu des questions concernant la restauration scolaire, la baisse de prestations pour la restauration scolaire. Je ne peux rien ajouter de plus que ce qui a été mis dans le rapport. Donc je ne peux pas vous apporter d'informations complémentaires.

Voilà. C'est à peu près tout ce que j'ai réussi à retenir des questions. »

Monsieur le Maire

« Bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, alors contrairement à ce que vous dites, très chère Madame AMAR... »

(Rires et exclamations : Oh là, oh là)

M. MAILLER

« Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale. »

Mme AMAR (hors micro)

« Oui. »

M. MAILLER

« Il se tient dans les deux mois qui précèdent le Conseil municipal, et justement ce que vous présentez comme orientation budgétaire doit se retranscrire, je ne dirai pas à l'euro près, mais dans ce que vous présentez comme prévisions pour le budget primitif. Donc ce que vous êtes en train de dire est totalement faux, et donc vous essayez de vous échapper pour ne pas répondre à mes questions. Donc ça, c'est la première remarque.

La deuxième remarque sur ce que je disais tout à l'heure, c'est l'exemple type de votre façon de travailler visiblement. C'est que vous avez annoncé au ROB que l'on maintenait le montant de l'aide globale à verser aux associations, qui était de 1 580 000 €. Or, dans le budget, vous en inscrivez moins. Donc, vous m'excuserez, entre ce que vous avez dit et ce que vous faites en réalité, il y a une petite marge, et quand je regarde les écarts, si vous voulez, que j'ai notés en regardant le ROB et en regardant le budget primitif, ce ne sont pas de tout petits écarts. Donc je veux bien que l'on puisse se tromper sur certaines évaluations, mais en deux mois, il semble que les choses ne changent pas autant que cela. Donc cela veut dire que certains engagements que vous aviez pris au ROB et lors du débat d'orientation budgétaire n'ont pas été respectés. Donc voilà, je trouve dommage que vous ne répondiez pas aux questions, notamment sur les grandes masses budgétaires que vous mettez sur les différentes politiques publiques que j'ai évoquées avec vous. »

Monsieur le Maire

« On va vous répondre, Monsieur. »

Mme AMAR

« Ce sera ma dernière réponse, quoi que vous répondiez, je vous préviens tout de suite. Déjà, en ce qui concerne les subventions au ROB, vous avez zappé un mot : "versées" les subventions "versées" aux associations en 2022 seront identiques en 2023. "Versées" et pas "budgétées". Ça, c'est une nuance.

Par ailleurs, votre débat... Vous rappelez que dans les deux mois, cela n'a pas de sens, cela n'a pas de sens, c'est évident pour tout le monde.

J'ai oublié tout à l'heure de vous dire, il y a eu une question sur les provisions. Alors les provisions sont détaillées dans la maquette en page 95.

Et puis, en ce qui concerne la subvention de 250 000 € pour la Caisse des écoles, en fait, avec les services finances, juridiques, on a travaillé, on a réfléchi. C'est très curieux la vie... On a réfléchi pour arriver à équilibrer ce budget en rendant toujours les mêmes services aux Campinois, sachant qu'on avait quand même des frais assez conséquents supplémentaires, puis on a décidé de supprimer du budget cette subvention de 250 000 € à la Caisse des écoles, parce que la Caisse des écoles, qui est uniquement consacrée au programme de réussite éducative, est excédentaire depuis de nombreuses années. Et donc la ville, depuis de nombreuses années, n'a jamais eu besoin de verser le moindre euro sur cette subvention prévue à 250 000 €. Elle n'a jamais été versée. Nous décidons de la supprimer du budget, et là, certains élus s'emparent de cette suppression pour partir dans "Oui, vous auriez pu l'utiliser" alors qu'elle n'était pas utilisée les années précédentes "pour aider, pour faire plus". Certes, je suis parfaitement d'accord : si l'on pouvait, si l'on avait les moyens sur notre budget de faire plus, croyez-moi, on ferait plus. Nous sommes parfaitement conscients des difficultés de tout le monde,

mais c'est quand même magique... Ce que je comprends, c'est que si nous avons laissé cette subvention, qui n'a jamais été versée les années précédentes, dans le budget, personne n'aurait rien dit. En fait, vous vous emparez de façon presque malhonnête de quelque chose que nous avons supprimé parce que nous avons des motifs de le supprimer. »

Monsieur le Maire

« Bien, alors on ne va pas faire un long débat sur ce point. Monsieur MAILLER, je crois que les choses ont été suffisamment abordées, sauf si vous voulez remettre une pièce dans le jukebox pour continuer un débat avec Madame AMAR sur ce sujet-là, auquel cas vous pourrez vous retrouver si vous le souhaitez. Mais moi, je vais quand même vous répondre sur l'ensemble des éléments, sauf si vous voulez dire un mot, mais très brièvement, sinon je serai obligé de ne pas pouvoir parler, mais je pense que vous en seriez déçu. Je vous en prie. »

M. MAILLER

« Oui, Madame AMAR, concernant cette suppression, il ne me semble pas l'avoir lue dans le rapport d'orientation budgétaire que vous nous aviez transmis. Est-ce que je me trompe ? »

Monsieur le Maire

« Bien, c'est bien ce que je disais. Je vais essayer de vous répondre sur quelques points quand même, et vous décevoir à nouveau... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je ne suis jamais déçu avec vous, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Mais si, vous êtes déçu, vous êtes un homme déçu par nature. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Pas du tout, pas du tout. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Quand on vous écoute... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Regardez, regardez... Inaudible »

Monsieur le Maire

« Ça se voit, on le ressent. Eh bien non, vous n'aurez pas un budget par secteur, comme vous l'avez demandé. Et pourquoi ? Eh bien parce que c'est la loi, tout simplement. La maquette budgétaire, elle répond à la nomenclature de Bercy. Ce n'est pas Monsieur MAILLER qui la fait, il n'est pas le ministre des Finances. Heureusement pour la France...

(Rires)

Et donc je suis désolé de vous dire que l'on respecte la loi à Champigny, comme dans toutes les collectivités, et dans les 35 000 communes de France. Et donc on développe le budget en fonction de cette maquette budgétaire ; et donc je voudrais un peu tordre le cou, parce que là vous évoquez quelques éléments qui sont quand même extrêmement fallacieux, de dire que l'on va réduire le budget des associations. Je l'ai dit : "on reconduit le budget qui était versé aux associations". Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Vous vous inquiétez de savoir où pourraient être les agents dont on a fermé des locaux. C'est dire si vous vous intéressez peu à un sujet que vous avez pourtant évoqué, qui est celui de la culture. Madame AMAR vous a donné la précision que nous avons fermé les locaux de ce qui s'appelait, bien mal nommée, la billetterie de la culture. Il fallait voir où c'était, il fallait avoir envie d'aller acheter un billet là ! C'est d'une indécence sans nom. Vous qui nous dites toujours que vous êtes très attaché aux conditions de travail des fonctionnaires, à leur statut, à tout ça. Voilà ce que vous faisiez. Franchement, quand on allait là-bas... D'ailleurs on a eu des agents qui ont travaillé sur ce site qui ont été agressés, tellement il y avait de problèmes sur ce secteur. Aujourd'hui, les agents, je vous rassure, ne sont pas dans la rue. Certains peuvent l'être pour des manifestations, cela peut arriver, mais là, ce n'est pas le cas. Ils sont domiciliés à l'hôtel de ville. Vous avez pu assister, une de vos colistières était présente, deux d'ailleurs, Sylvain SOLARO et Caroline ADOMO ont pu constater la qualité des aménagements que nous avons réalisés pour faire en sorte que la billetterie culture des services de la culture soit bien installée. Donc soyez rassuré.

Par contre, effectivement, on a supprimé le bureau de police nationale de l'avenue de la République. Alors on n'a pas supprimé la police nationale, cela ne nous incombe pas ; en revanche, nous avons supprimé le local qui était payé depuis trois ans, vide, pour 130 000 € au profit d'une entreprise bien connue de la ville, qui fait pourtant des résultats exceptionnels déjà sur le plan financier : la société IDF-Habitat. Je comprends que vous soyez peu satisfait qu'un peu de moins de ressources rentrent chez vos amis, mais nous, ce qui nous importe, c'est le budget de la ville. Et c'est là que l'on se dit que peut-être certains administrateurs feraient bien de faire leur boulot au sein du Conseil d'administration d'IDF-Habitat, parce que je rappelle qu'ils sont aussi membres de ce Conseil municipal.

Alors, Madame CAPORAL, pourquoi les études dirigées baissent de 2% ? Eh bien parce qu'il y a un peu moins d'effectifs, tout simplement, donc il y a un peu moins d'enfants qui vont aux études dirigées, tout simplement.

Vous dites qu'il n'y a pas d'augmentation du budget du CCAS. Je suis désolé : quand on l'augmente de 3,5 %, il y a bien une augmentation globale du budget, parce que l'on aurait très bien pu dire : on réduit l'intervention pour rester au même budget. Ce n'est pas la même chose, et donc ça, c'est aussi de l'honnêteté de le reconnaître.

Quant aux activités périscolaires, vous nous dites : elles ont été supprimées. Elles n'ont pas été supprimées, on les a même renforcées. On fait aujourd'hui des activités à l'intérieur des écoles aussi pour inciter à faire du sport. On n'a jamais fait autant d'ailleurs d'activités sportives au sein des écoles pour faire la promotion du sport, mais aussi des activités culturelles avec nos enseignants en plus des sorties, et les sorties, elles ont repris, et donc ce n'en est que mieux d'ailleurs.

Voilà. Écoutez, je crois que, pour ce budget, on ne rouvrira pas le débat. Monsieur MAILLER, je vous ai demandé si c'était la dernière intervention. Vous m'avez dit oui, on ne rouvrira pas le débat, et je termine... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Le droit de réponse. »

Monsieur le Maire

« Je termine, je termine. Je crois qu'il faut avoir conscience, et moi je remercie vraiment très sincèrement l'ensemble des services qui ont travaillé sur ce budget, cela a été dit par notre collègue Sophie AMAR, mais je dirais plus que toutes les autres années, on doit les remercier parce qu'il y a eu un effort considérable qui a été fait, non pas pour réduire le service public, bien au contraire, c'est pour le préserver. Il y a beaucoup de villes aujourd'hui qui, parce qu'elles n'arrivaient pas à faire leur budget, ont fermé des services, et cela quelle que soit la tendance politique des Communes. On a réussi à faire le tour de force, et je dis bien le mot le tour de force, de boucler ce budget. J'espère que l'on pourra le tenir jusqu'à la fin de cette année. On verra avec la décision modificative. Mais quand vous allez chercher un petit détail, une évolution de 600 000 €, quand je vois que vous faisiez de la cavalerie budgétaire entre le budget primitif et la décision modificative de l'ordre de 20 M €, excusez du peu, je crois que l'on est vraiment là, dans la rigueur budgétaire la plus stricte, et c'est important de le faire. Mais dans beaucoup de villes, on a supprimé des services. Nous, on a tout fait justement pour ne rien supprimer. On a fait une pression extrêmement forte sur le délégataire concernant la patinoire, on a décidé de maintenir la piscine. Ce n'est pas le cas partout. Vous n'avez qu'à voir juste à côté, à Nogent, ce qui a pu être fait. Tout le monde est dans une situation difficile. Nous avons eu une rencontre, il y a quelques jours, avec la ministre en charge des Collectivités territoriales, Madame Dominique FAURE, qui a souhaité rencontrer l'ensemble des maires du Val-de-Marne à la suite de la mobilisation des maires. Tous les maires qui étaient là, de toutes sensibilités politiques, ont tous dit la même chose : ils s'arrachaient les cheveux pour pouvoir boucler leur budget. Même le maire de Bonneuil a dit que, s'il était venu mal rasé, ce n'est pas parce qu'il avait fait la fête le soir en buvant un coup - je reprends son expression - mais tout simplement parce qu'il n'en dormait plus pour pouvoir faire le budget. Voilà. On a tous été dans une situation extrêmement difficile. On arrive à le tenir ce budget, je crois que c'est quand même assez exceptionnel, tout en maintenant une volonté ferme de maintenir notre programme d'investissement qui n'est pas neutre. Alors il y aura peut-être des décalages sur certains aspects sur le plan budgétaire, pas forcément sur le plan opérationnel, mais en tout cas sur le plan budgétaire, on fera le maximum pour faire en sorte que ce budget puisse revenir le plus possible aux Campinois sans augmenter la pression fiscale. En tout cas, ce n'est pas le souhait que l'on a formulé d'augmenter les taux. Les bases reviennent à l'État, nous appliquons ce qui a été décidé par l'État. Il y a eu un effort de gestion considérable, et je crois que cela, ça doit être salué par tout le monde. Je crois que c'est important aussi de le dire : des efforts ont été faits, tous les élus ont travaillé avec les services pour parvenir à cette réalisation. Cela n'a pas été simple, mais aujourd'hui, on est en mesure de présenter un budget qui est solide, sincère, et qui va dans le sens que nous avons indiqué, avec nos priorités. Et donc je crois que l'on a à être fiers de ce budget que l'on va vous proposer maintenant d'adopter.

Je vous avais demandé si c'était votre dernière intervention. Vous m'avez dit oui, vous relancez... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous me remettez en cause, donc à chaque fois, je vais vous répondre »

Monsieur le Maire

« Je ne vous remets pas en cause, je vous dis simplement ce qui est la réalité. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous me remettez en cause. »

Monsieur le Maire

« Alors juste une intervention, Madame CAPORAL. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, je ne pense pas que vous vous appeliez Madame CAPORAL. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Non, mais je croyais que vous me regardiez. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je ne vois pas... »

Mme CAPORAL

« Je réponds puisqu'il y a eu une attaque. Si la location des locaux pour la police a été maintenue, c'est que nous espérions que la police s'y réinstallerait avec un certain nombre d'aménagements. Il se trouve que cela ne s'est pas fait, et donc le fait de dire que c'est pour financer IDF-Habitat, ou pour faire rentrer de l'argent dans les caisses d'IDF-Habitat, c'est quand même un peu tirer les choses par les cheveux.

L'autre point auquel vous n'avez pas répondu, c'est la question des deux terrains de 1 M € au 21-11 C'est-à-dire quels terrains ? Pour quoi faire ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL, on vous répondra sur les terrains, on vous transmettra l'information directement, mais je pense que les éléments sont indiqués dans la maquette budgétaire. Mais s'il y a une précision à vous faire, on vous la fera.

Simplement, je voudrais vous répondre parce qu'il n'y a pas d'attaque ; il y a simplement une vérité que je viens d'affirmer en parlant du bureau de police. Et je dis bien une vérité, Madame CAPORAL, vous m'entendez bien parce que vous n'avez pas l'air de m'écouter, et je vous précise quand même les choses. Il y a quatre ans, au cours d'un CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), le Maire d'alors, il vous le confirmera, avait dit au préfet qu'il acceptait la proposition de tenir une permanence de la police nationale au sein de la MJD, et que l'on ne parlait plus de ce second commissariat, qui n'a jamais existé puisque c'était un bureau de police. Et donc, au regard de cela, vous ne pouvez pas dire que, pendant toute cette période, on n'aurait pas pu arrêter le loyer. Moi, je le dis clairement : ce loyer, il a profité à hauteur de 400 000 € à IDF-Habitat, et c'est d'ailleurs sur ce fondement que l'on travaille aujourd'hui avec la police nationale pour faire en sorte qu'il y ait un travail partenarial qui se fasse, y compris dans les locaux de la police municipale qui seront au centre-Ville,

parce que ce sera aussi un service public de proximité pour les habitants qui ne souhaitent pas ou qui n'ont pas suffisamment de mobilité pour se rendre au commissariat de plein exercice, qui est celui du Bois l'Abbé.

Sophie AMAR voulait vous apporter un complément d'information. »

Mme AMAR

« Non, non, Madame CAPORAL, je n'ai pas pu répondre parce que je ne comprends pas votre question. Vous parlez du compte 21-11 et il s'élève à 10 000 €, donc je ne comprends pas votre question. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, vous voulez encore prendre la parole. Pourtant on était sur la conclusion. »

M. MAILLER

« Oui, tout à fait, Monsieur le Maire, mais c'est juste par rapport à ce que vous avez dit tout à l'heure sur la maquette budgétaire. Je crois utile quand même de vous rappeler qu'il y a une seconde partie de la maquette qui s'appelle "la présentation par fonction" et qui donne un certain nombre d'éléments. Malheureusement, suivant la composition des fonctions, on ne voit pas apparaître ce que vous mettez sur chacune des politiques publiques. Et je vous rappelle que ce n'est pas simplement en nous fournissant cette maquette que vous répondez à l'obligation qui est faite de rédiger un rapport et de donner une information suffisante aux élus, et notamment aux élus de l'opposition. »

Monsieur le Maire

« Eh bien je vous rappelle que l'on vous en donne bien plus que ce que vous donniez auparavant, et que l'on est en pleine conformité. D'ailleurs quand vous avez fait un recours sur le sujet, vous l'avez bien vu. Bien, nous allons... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Je n'étais pas là... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, arrêtez de faire la blanche colombe, vous en êtes bien loin. Vous faisiez partie de la même équipe. Vous vous êtes vous-même revendiqué du Parti communiste il fut un temps, avant de passer avec un soutien pour monsieur BESANCENOT, puis pour les Verts, puis Monsieur MÉLENCHON, que sais-je encore... On avait dit que c'était la dernière intervention. Madame KEITA. Brièvement alors, parce que l'on passe au vote. On a encore quelques points à voir. »

Mme KEITA

« Oui, c'était juste en vous entendant, Monsieur le Maire, je souriais parce que je me disais : "Ah ben, ça y est, il découvre les finances de la ville, comment cela fonctionne", puisque je me rappelle que, quand nous étions dans la majorité, à chaque fois, on vous faisait part des difficultés, du jeu d'équilibriste qu'il fallait faire pour essayer d'équilibrer un budget, même si cela a toujours été difficile à Champigny, j'imagine dans la période encore plus, et du coup, je suis contente de vous entendre dire cela. Et puis nous aussi, on se battait pour essayer justement d'aller chercher les finances pour avoir un service public de qualité attendu pour les Campinois, avec des besoins qui sont encore plus

grandissants dans la période actuelle. Voilà. Je voulais juste dire que je suis contente de vous l'entendre dire parce que, quand vous étiez dans l'opposition, vous n'avez pas eu ces difficultés à équilibrer un budget. »

Monsieur le Maire

« Alors pour vous préciser, Madame KEITA, quand même les choses, on ne peut pas dire ce que vous venez de dire. Pour pouvoir réclamer quelque chose à l'État, faut-il encore faire soi-même les efforts de gestion qui n'étaient pas réalisés. Des dépenses somptuaires, on en a trouvé partout. C'est ce qui nous donne d'ailleurs une marge de manœuvre aujourd'hui pour travailler. Simplement ce que nous avons eu, et que vous n'avez jamais connu, je dis bien : jamais connu, c'est que l'on a eu une revalorisation de 3,5 % du point d'indice, plus une crise énergétique. Et cela, vous chercherez dans les annales de l'histoire de notre ville, cela ne s'est jamais produit. Quand vous avez une telle augmentation, je vous le dis, tous les Maires, quelle que soit leur sensibilité politique, sont sur le même constat. Il faut simplement reconnaître les réalités : ça, vous ne l'avez jamais eu. Nous, nous avons affronté cela, et pour autant, on ne renie rien sur les services publics qui sont rendus à la population, ce que vous, vous avez fait, ce que vous avez fait quand vous aviez des marges de manœuvre beaucoup plus importantes. Alors aller faire des manifestations devant un ministère, c'est facile ; faire des efforts de gestion, vous ne les avez jamais faits et, pour autant, vous avez fermé des services publics à Champigny. Vous dites non ? Vous avez la mémoire bien courte. Le centre de Pesey Nancroix, il n'a pas été fermé par vous ? La revente d'un cinéma municipal qui nous avait été vendu comme une grande politique. On avait de grandes déclarations : "On va faire de la culture un vrai projet municipal". Revendu au privé. D'ailleurs un de vos colistiers de l'époque disait que l'on revendait à une entreprise capitaliste, qui n'était sans aucun doute qu'un escroc. Il avait d'ailleurs été repris par le Maire de l'époque sur son terme. On ne ferme rien alors que l'on reprend 6 M € de charges en plus. Vous savez, vous vous grandiriez à reconnaître ce que l'on fait. Moi, je l'ai fait quand j'étais dans l'opposition puisque vous voulez parler de l'opposition. J'ai certainement des leçons à vous donner en la matière. Sur la dernière mandature, il y a eu une année où vous avez fait un peu d'efforts de gestion, je vous invite à relire le PV. Je vous avais dit que c'était une très bonne chose, on vous avait félicités à ce moment-là : "Cela va dans le bon sens, on veut que cela se poursuive." Le problème, c'est que cela n'a duré qu'une année. Sur douze ans, cela fait peu.

Bien, je vais vous proposer de passer au vote : qui est contre ce budget ? Abstentions ? Qui est pour ?

à l'unanimité

DECIDE de procéder par un vote unique, à titre d'adoption par chapitre le budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune.

à La majorité

38 votes pour, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

11 votes contre, dont 1 procuration (M. SOLARO Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la ville et arrêté en équilibre à la somme de 198 765 492.07 euros tant en recettes qu'en dépenses.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et à contracter des emprunts jusqu'à un montant maximum de 27 660 564 euros destiné au financement des opérations correspondantes et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DECIDE d'apurer le compte 1069, compte non budgétaire présent en nomenclature M14 pour 4 343 040,07 € et non repris dans le plan de compte en M57. Cet apurement sera étalé sur trois exercices à partir de 2021 via un débit du compte 1068 et le montant apuré en 2023 s'élèvera à 1 447 680.07 €.

LIBELLES	BP 2023
FONCTIONNEMENT	133 075 598.00 €
INVESTISSEMENT	65 689 894.07 €
TOTAL DU BUDGET	198 765 492.07€

Donc le budget est adopté, je vous en remercie.

Alors juste quand même, je voudrais vous rappeler qu'on l'a voté globalement. Est-ce que tout le monde est d'accord pour le fait de le voter globalement ? Personne ne demande à ce que ce soit voté par chapitre ? Monsieur MAILLER, vous aimez bien vous amuser, non, vous n'êtes pas tenté ? Je vous sentais une envie de faire le chapitre, on peut le faire si vous voulez... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous me regardez... »

Monsieur le Maire

« On aura peu de temps pour les questions orales, d'accord. Donc si personne ne souhaite passer à un vote par chapitre... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Faites comme vous le voulez, Monsieur le Maire... »

Monsieur le Maire

« Ce sera bien mentionné dans le PV, je vous en remercie. On ne voudrait surtout pas avoir un recours de plus. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« C'est moins sûr... »

Monsieur le Maire

« Point numéro 4, Franck BARON. »

4) Acquisition d'actions de la société publique locale Île-de-France Construction Durable

M. BARON

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, je vous souhaite aussi mes meilleurs vœux à tous. Donc point numéro 4, acquisition d'actions de la société publique locale Île-de-France Construction Durable.

La société publique locale Île-de-France Construction Durable est l'outil dédié de la Région Île-de-France et de ses autres collectivités actionnaires pour la construction et la réhabilitation d'équipements publics. Son actionnariat est composé exclusivement de collectivités locales, et permet de bénéficier à tout moment d'une expertise en matière de construction, de réhabilitation, de

développement de l'efficacité énergétique des bâtiments publics. En outre, les collectivités actionnaires peuvent utiliser à tout moment et sans exclusivité les moyens de la société publique locale, les réalisations s'opérant sous contrôle des services de la collectivité locale, à l'instar de tout prestataire de service. Or, dans le cadre du déploiement du programme d'investissement ambitieux porté actuellement par la Ville de Champigny-sur-Marne, il apparaît plus qu'intéressant de pouvoir adhérer à cette SPL par l'acquisition d'actions. L'opération consistera en l'acquisition de 250 actions d'une valeur nominale de 16 € représentant 0,11 % du capital, soit pour un montant total de 4 000 €. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur BARON, est-ce que vous pourriez nous indiquer exactement quel est le niveau d'expertise de cette SPL, puisqu'il semble qu'il y ait une SPL sur le territoire Paris Est Marne & Bois qui existe déjà. Donc qu'est-ce qu'elle nous apporterait de plus ? Et vous avez parlé de collectivités territoriales, quelles sont-elles ? Juste nous donner quelques éléments là-dessus, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Alors il faut vous préciser quand même qu'il y a effectivement une SPL qui existe sur le Territoire, mais qui n'intervient pas dans les mêmes domaines ; on a des interventions d'une tout autre nature. Cette SPL, elle travaille pour plusieurs collectivités, que ce soit villes ou autres : villes, Régions, elle intervient dans différents secteurs et elle est spécialisée dans les études et dans les apports de construction de bâtiments. C'est la raison pour laquelle on souhaite l'intégrer. Pourquoi ? Parce qu'il y a un niveau d'expertise sur ces questions qui est tout à fait intéressant. Et vous voyez, puisque l'on vient de voter notre budget, on s'est demandé comment on faisait des économies. Eh bien c'est un peu comme la délibération sur le CEREMA où, effectivement, il y a une petite cotisation et, au regard de ce que nous dépensions auparavant en termes d'études, on avait souvent 20 ou 30 000 € de budget d'études par an, vous voyez que là, et cela ne se reproduira pas tous les ans, cette entrée au capital, cela nous permet d'avoir des services tout à fait intéressants dont on a besoin sur la Ville pour pouvoir accompagner un certain nombre de projets. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, vous n'avez pas répondu réellement à ma question : combien de villes sont membres de cette SPL ? »

Monsieur le Maire

« Dix-sept. »

M. MAILLER

« Non, je crois que c'est dix. Désolé... »

Monsieur le Maire

« Je crois que c'est dix-sept. »

M. MAILLER

« Non, non, c'est dix, et je voudrais juste vous donner un petit peu les exemples de ce que fait cette SPL. Alors le seul truc qui pourrait avoir un rapport direct avec nous, c'est un terrain multisport. Une bibliothèque universitaire, ce n'est pas trop de notre ressort ; les lycées et internats, ça, il y en a pas mal ; l'île de loisirs Vaires-Torcy, ce sont des compétences, je vous le rappelle, de la Région, et pas nécessairement de la Commune. Et puis si on regarde quand même un petit peu les villes qui sont dedans, ce sont toutes des villes de droite a priori. Sur les dix villes, sur celles que j'ai pu noter, parce qu'on essaie de rechercher un petit peu, on a Saint-Maurice, ah le Kremlin-Bicêtre peut-être pas... »

Monsieur le Maire

« Je ne crois pas que le Kremlin-Bicêtre soit de droite. »

M. MAILLER

« On a Drancy, la Queue-en-Brie, Charenton, Aulnay, Chennevières-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie. Cela vient de leur site, hein. Vous voyez, je ne mens pas, Monsieur le Maire. Donc, en fait, ce que vous êtes en train de nous faire passer, c'est en fait parce que c'est régional. Ça, ce que l'on peut vous reconnaître, c'est que, depuis que vous êtes aux affaires, les subventions régionales, c'est le jackpot à tous les étages. Ça, on ne peut que vous en féliciter. Dommage que vous ne l'ayez pas fait avant. Si vous aviez été un peu moins partisan, cela aurait été peut-être intéressant. Donc voilà. Pour gagner du temps, vous imaginez bien que, au regard de ce qui nous a été dit de l'expertise de cette SPL, il n'y en a pas vraiment l'utilité. Peut-être qu'il y a d'autres raisons qui font que vous avez envie d'adhérer à cette SPL, en tout cas, pour ce qui nous concerne, on votera contre. »

Monsieur le Maire

« C'est votre droit, mais pour autant, je ne vais pas vous laisser dire n'importe quoi. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, vous nous dites vraiment quelque chose - on a l'habitude avec vous - qui est plus que limite, laissant à penser que, de 2017 à 2020, je n'aurais pas facilité les choses pour la ville par esprit partisan. La Ville de Champigny a été la ville la plus subventionnée sur cette période-là dans le Val-de-Marne. Les chiffres sont les chiffres. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Eh bien, donnez-les, donnez-les. »

Monsieur le Maire

« Mais je vous invite à aller les voir. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Donnez-les. »

Monsieur le Maire

« On devrait tout vous donner. On a l'impression que... Et d'ailleurs... Vous voyez, en fait, vous dites que ce n'est pas audible ce que vous dites, c'est hors micro, vous parlez en même temps que moi, ce qui est quand même d'une incorrection, mais on a l'habitude. C'est ce qu'avait confirmé la présidente de Région, quand elle était venue, lors de, entre guillemets, « l'inauguration » du musée de la

Résistance. Donc les chiffres sont ce qu'ils sont et, si vous saviez un peu calculer, vous n'auriez pas de mal à le comprendre. À partir du moment où, dans la ville de Champigny, nous avons engagé trois lycées, le lycée Gabriel-Péri, le lycée Louise-Michel et le lycée Langevin-Wallon, l'intégralité des travaux, près de 80 M €, il n'y a pas une ville dans le Val-de-Marne qui a obtenu autant. Sans parler du reste : les subventions versées pour la médiathèque, les subventions versées pour le musée, et je vous en passe... Donc le travail, il a été fait. N'allez pas dire que, par esprit partisan, je n'aurais pas favorisé Champigny. J'ai fait le maximum pour faire avancer les dossiers de Champigny, y compris quand j'étais dans l'opposition. Et maintenant, cela continue à venir, et c'est tant mieux. Et vous voyez, c'est complètement contradictoire avec ce que vous avez dit il y a deux conseils municipaux, où vous avez dit que l'on se demandait ce que faisait le Conseiller Régional, qu'il n'y avait pas d'argent qui venait, et donc que je ne faisais pas mon travail. Donc vous dites tout et son contraire, comme en permanence. À partir du moment où, justement, cette SPL est en train de réaliser les deux lycées de Champigny, Louise-Michel et Langevin-Vallon, cela démontre bien qu'il y a des projets qui peuvent être utiles pour la ville et qu'il y a un niveau d'expertise.

Et dans ces villes-là, effectivement, on a aussi parfois un ensemble de dispositifs qui permettent d'accompagner les villes quand elles n'ont pas toujours toutes les ressources nécessaires. Quand vous avez un projet ponctuel, vous pouvez avoir besoin et vous pouvez la solliciter. Et donc l'ensemble des dix-sept communes, parce que vous avez dit qu'il y en a dix, mais en réalité, si l'on intègre la communauté du Grand Paris Seine-Bièvre, eh bien on arrive bien à dix-sept au total, plus la Région Île-de-France, et donc vous voyez, il y a des villes qui sont de toutes tendances, qui travaillent avec cette SPL, et chacun peut mener les projets comme il l'entend. Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Oui, Monsieur le Maire, je voudrais quand même préciser que, concernant les lycées Gabriel-Péri et Langevin-Wallon, la décision avait été prise par l'ancienne majorité de gauche. »

Monsieur le Maire

« Absolument pas, absolument pas. Alors pour bien connaître ce dossier-là, je peux vous dire que ce n'est absolument pas le cas. Sur Langevin-Wallon, on avait des premiers éléments qui apparaissaient effectivement dans des documents en 2009, voire même pour l'un en 2006, mais rien n'avait été budgété. Cela me rappelle beaucoup de choses que j'ai découvertes ici, où l'on nous a parlé des études d'Eugénie-Cotton que l'on n'a jamais trouvées. On a l'impression que c'était un peu la même façon de faire, c'est-à-dire que l'on programmait, on mettait, on reportait les opérations pendant 10 ans, 15 ans et, en réalité, il n'y avait pas le début d'un projet. Et quand on est arrivés, notamment sur Gabriel-Péri, il a fallu tout reprendre et accélérer les choses parce que l'enveloppe n'y était pas là, puisque l'on avait une rénovation au départ, qui était de l'ordre de 15 M €, qui avait été envisagée comme budget, sauf que n'était pas intégrée l'amiante, n'était pas intégré le changement des matériels, n'étaient pas intégrées les nouvelles normes. Enfin rien n'y était... Au final, on termine à plus de 30 M € sur cette opération, et pour cela, rien n'avait été prévu. Quant à Langevin et Louise-Michel, rien, je dis bien, rien, même pas le début d'un euro n'était planifié. C'est bien beau de dire l'ancienne majorité... L'ancienne majorité, elle n'avait rien fait, elle avait laissé en plan, et d'ailleurs Jean-Paul HUCHON, avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger la semaine dernière, disait effectivement que sur les lycées, eh bien il aurait fallu faire mieux. Lui-même le reconnaissait. »

Mme ADOMO

« Faire mieux peut-être, mais je ne suis pas vraiment d'accord avec ce que vous dites. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, si vous voulez, on vous ressortira les textes. Vous verrez bien. »

Mme ADOMO

« Mais, justement, on verra aussi d'autres choses de notre côté. »

Monsieur le Maire

« Bon, on va peut-être passer à la désignation du représentant au sein de cette SPL. Monsieur MAILLER, très brièvement. »

M. MAILLER

« Oui, en fait, vous ne répondez toujours pas vraiment à mes questions. Mais pourquoi, si c'est si génial, il n'y a que dix Communes. En fait, vous parlez d'une communauté, mais je vous rappelle que la communauté ou l'EPT, peu importe, c'est un établissement public qui a son autonomie, et donc ce n'est pas la somme des villes qui sont dedans. C'est une structure qui a sa vie propre, et qui est différente de celle des villes. Donc pourquoi, si c'est si génial à l'échelle de la Région, et toutes les villes qui ont des lycées, pourquoi ne sont-elles pas adhérentes de cette SPL si elle est si formidable que ça ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien tout simplement parce qu'elle est un peu victime de son succès, et qu'aujourd'hui, et si vous aviez lu avec un peu d'attention le rapport, vous l'auriez compris, elle est un peu victime de son succès. Et, pour tout vous dire, pour pouvoir entrer au capital, il faut un accord de la Région sur le principe, ou alors il faut que la Région cède une partie de son capital. Et la Région ne souhaite pas se défaire d'une partie de son capital. Donc la solution que nous avons trouvée, c'est que c'est la Commune de la Queue-en-Brie qui cède une partie de son capital pour que nous puissions entrer. Et c'est ce qui va nous permettre de pouvoir effectivement nous appuyer sur cette structure. Pourquoi ? Eh bien parce que, tout simplement, nous avons, au niveau de la Région, un plan de rénovation des lycées qui est ambitieux, et l'on n'a pas capacité à intervenir dans toutes les villes qui pourraient le souhaiter. Alors, à Champigny, peut-être que le Maire a été un petit peu plus convaincant, en tout cas auprès d'un de ses collègues du Département pour faire en sorte que l'on puisse répondre, au regard des besoins, et notamment du plan d'investissement que nous avons fait.

Bien. Donc on va pouvoir passer au vote, et on doit désigner un représentant au sein de cette SPL pour y siéger. Et donc je propose que Philippe DUBUS soit notre représentant. Sur ces projets, un architecte pourra nous être utile pour nous éclairer sur ces questions. Donc on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des... Madame CAPORAL, dernière intervention. »

Mme CAPORAL

« Je n'en ai pas fait une sur ce point. La désignation d'un représentant n'est pas dans la délibération. Ce qui est dans la délibération, c'est le rachat de 250 parts. »

Monsieur le Maire

« Article 3 : désigne XXXX pour représenter la ville de Champigny-sur-Marne au Conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la SPL Construction Durable Ile-de-France, avec la faculté d'accepter toute fonction dans ce cadre. Donc elle est bien à l'article 3. Je parle de la délibération. »

Mme CAPORAL

« Ce n'est pas dans le rapport, c'est ça ? »

Monsieur le Maire

« Non, mais je ne vous parle pas du rapport, je vous parle de la délibération. »

Mme CAPORAL

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« On va voter sur la délibération, et donc avec la proposition que Philippe DUBUS nous représente au sein de cette structure. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Et donc on vote d'abord pour prendre des parts, c'est le premier vote. »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est ce que je viens de dire. On vote d'abord pour l'intégration au sein de la SPL. Qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Qui est pour ?

à la majorité

41 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

6 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE

AUTORISE l'acquisition d'actions de la SPL Construction Durable Ile-de-France auprès de la ville de La Queue-en-Brie pour une valeur de 16 € par action, soit un achat de 250 actions pour un montant total de 4.000 €, représentant 0,11 % du capital de cette SPL.

Et qui est pour la désignation de Philippe DUBUS ? Abstentions ? Contre ? Bien merci.

à la majorité

42 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

5 abstentions, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

DESIGNE M. DUBUS, adjoint au Maire, pour représenter la Commune au conseil d'administration, à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales de la SPL Construction Durable Ile-de-France, avec faculté d'y accepter toute fonction

On passe au point numéro 5, Sophie AMAR pour la fixation des taux des taxes directes locales pour 2023. »

5) Fixation des taux des taxes directes locales pour 2023

Mme AMAR

« Vous avez un rapport qui vous détaille les recettes fiscales de la Commune. Cette délibération, qui est très formelle, propose de fixer les taux de taxes directes locales pour 2023. Elles restent donc à l'identique par rapport à l'année dernière. Le taux de taxe sur les propriétés bâties est de 35,91 %, et le taux pour la taxe sur les propriétés non bâties est de 31,42 %.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? On l'a abordé dans le cadre du budget. Rien de très surprenant. Qui est pour ? Abstentions ? Il y a trois abstentions ? Pour ou abstentions ? Alors, attendez, on reprend parce que je pense que l'administration va être un peu perdue. Donc qui est pour ? Abstentions ? Merci.

à l'unanimité des suffrages exprimés

39 votes pour, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

10 abstentions, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

FIXE comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

	Taux votés en 2023 en %
Taxe sur Foncier bâti	35.91 %
Taxe sur Foncier non bâti	31,42%

Donc le point est adopté. Point numéro 6, Tatiana SAUSSEREAU. »

- 6) **Signature d'une convention de servitude à titre gratuit avec GRDF au profit de la société Coriance, sur deux parcelles, AE268 sise au 103 boulevard de Stalingrad et AE121 sise au 26 chemin de la Planchette, appartenant à la Commune de Champigny-sur-Marne permettant le passage du réseau gaz à la chaufferie de la future centrale de géothermie.**

Mme SAUSSEREAU

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur, cette délibération a pour objet la signature d'une convention de servitude à titre gratuit avec GRDF au profit de la société

Coriance, sur deux parcelles, AE268 sise 103 boulevard de Stalingrad et AE121 sise au 26 chemin de la Planchette, appartenant à la commune de Champigny-sur-Marne permettant le passage du réseau gaz à la chaufferie de la future centrale de géothermie. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

DECIDE d'autoriser l'occupation des parcelles AE 268 sise au 103, boulevard de Stalingrad et AE 121 sise au 26, chemin de la Planchette à Champigny-sur-Marne, au profit des sociétés G.R.D.F et Coriance.

APPROUVE les termes de la convention de servitude à titre gratuit du domaine privé communal entre la Commune et la société G.R.D.F au profit de la société Coriance.

Le point est adopté. Point numéro 7, Tatiana SAUSSEREAU. »

- 7) Signature d'une convention de servitude à titre gratuit au profit de la société Veolia Eau d'Île-de-France, délégataire du SEDIF sur la parcelle AE249 sise 81-83 boulevard de Stalingrad, propriété de la commune de Champigny-sur-Marne à fin de passage pour toutes interventions techniques pour la conduite d'eau potable.**

Mme SAUSSEREAU

« Cette délibération a pour objet la signature d'une convention de servitude à titre gratuit au profit de la société Veolia Eau d'Île-de-France, délégataire du SEDIF, Syndicat des eaux d'Île-de-France, sur la parcelle AE249 sise 81-83 boulevard de Stalingrad, propriété de la commune de Champigny-sur-Marne à fin de passage pour toutes interventions techniques pour la conduite d'eau potable.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e et 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, qu'est-ce qui justifie la gratuité face à un groupe comme Veolia ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, au regard des parcelles en question, il y a aussi des questions de service public qui sont apportées. »

M. MAILLER

« Veolia, ils ne font pas de la philanthropie, je ne crois pas. »

Monsieur le Maire

« Eh bien là, ce n'est pas le sujet, si vous avez bien lu la délibération. Mais bon... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Si on leur fait gratuit, c'est pour rien. »

Monsieur le Maire

« Vous aurez la position de vote que vous souhaitez. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

DECIDE d'autoriser l'occupation de la parcelles AE 249 sise au 81-83, boulevard de Stalingrad à Champigny-sur-Marne, au profit de la société VEOLIA Eau d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F,

APPROUVE les termes de la convention de servitude à titre gratuit du domaine privé communal entre la Commune et la société VEOLIA Eau d'Ile-de-France, délégataire du S.E.D.I.F.

Donc adopté à l'unanimité. Et donc l'intervention était pertinente... Point suivant, numéro 8, sur le rapport d'activité des marchés avec la société Loiseau, Michel DUVAUDIER. »

8) Rapport d'activité 2021 de la société Loiseau marchés, concessionnaire des marchés aux comestibles de la ville

M. DUVAUDIER

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit du rapport d'activité de l'année 2021 que l'on reçoit, comme d'habitude, avec quelque retard, mais il y a aussi quelques perspectives et opérations qui ont été menées en 2022, qu'il est donc intéressant de signaler. Donc je vais me contenter de cela, puisque le reste, vous pouvez le lire aussi bien que moi. Juste une petite précision en ce qui concerne les quatre marchés de la ville. Ils fonctionnent de façon satisfaisante bien entendu pour trois marchés, avec un peu de difficulté comme d'habitude pour celui de Cœuilly. C'est pour cela que je souhaite m'y attarder, parce que, malgré la bonne volonté des associations, et je dirais même plus que de la bonne volonté, toutes les opérations qui sont mises en œuvre par elles, c'est un marché qui reste difficile. Alors je voudrais profiter de cette délibération pour dire que l'on maintient le cap et que l'on continuera à soutenir ce marché et à trouver toute solution, ou même bien entendu avec l'association, pour le rendre pérenne et qu'enfin des commerçants s'y intéressent, et aussi des clients y viennent faire leurs achats.

Donc je vous disais que j'allais vous parler de ce qui avait eu lieu en 2022. Ce qui me paraît être d'une grande importance, c'est la lutte contre le gaspillage alimentaire que l'on a mise en œuvre, et qui permet aujourd'hui de collecter des denrées pour des personnes qui sont en situation difficile par l'intermédiaire de trois associations : les Restos du cœur, l'épicerie solidaire et J'ai de la chance. Voilà. Donc si vous voulez quelques chiffres, je vais vous les donner. Donc il y a aussi une partie qui, avant, était méthanisée, qui maintenant est compostée. Les chiffres sont depuis juin l'année dernière. Donc, en 2022, 26,2 tonnes récoltées, et l'association a réussi à embaucher une demie personne. C'est un demi-ETP, puisque la personne a une autre activité ailleurs, et ces montants récoltés et compostés sont environ l'équivalent en CO₂ de 11 jours de consommation d'une famille de 4 personnes. Vous voyez que c'est quand même très sensible. Après, il y a donc ce qui nous tient aussi très à cœur, je viens de le dire, ce sont les matières encore consommables que l'on redistribue. Et là, je veux aussi remercier vivement les commerçants qui acceptent de jouer le jeu, que ce soit pour des légumes ou des fruits, mais aussi des plantes aromatiques et du pain. Là, on a l'équivalent de 14,2 tonnes. Cela représente environ 111 000 kilomètres de promenade, vous voyez. Et là, on a créé réellement un emploi. Donc maintenant, si vous avez des questions, je suis prêt à y répondre. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, attention vous allez être surpris. Comme chaque fois, je remercie Michel DUVAUDIER et les services qui ont travaillé sur ce rapport puisque là, on a vraiment tous les éléments, y compris dans le document qu'a fait l'exploitant, en sachant que je refais une remarque que je n'ai pas pu faire lors de la dernière commission des services publics locaux puisque, malheureusement, l'horaire qui avait été choisi en journée ne me permettait pas d'être présent. Ce serait bien quand même de pouvoir comparer. Alors, bien sûr, la comparaison 2021 avec 2020 n'a pas de sens, mais de comparer 2021 avec 2019 aurait pu permettre de voir toutes les améliorations que l'on a pu quand même constater sur ce marché. Michel DUVAUDIER parlait du traitement des déchets. La propreté est bien meilleure. Je ne parlerai pas de la place Est, ni de la place Lénine, puisque là, il y aurait pas mal de choses à dire. Et donc je me félicite effectivement du travail qui est réalisé, même si je regrette, on en parlera tout à l'heure quand on parlera de certaines augmentations, notamment des droits de places et autres. Dommage, je dirais, de risquer de perdre certains commerçants. Chacun peut penser ce qu'il veut, mais en tout cas, il y a quand même une amélioration assez significative de ce qui se passe sur ce marché. Et je lance un petit appel : on souhaiterait quand même pouvoir conserver une grande partie des commerçants qui sont des commerçants de qualité, et si l'on augmente régulièrement les droits de places pour faire comme à La Varenne, déjà les habitants de La Varenne ne viendront plus chez nous pour acheter et, en plus, on risque de perdre nos commerçants, et les Campinois n'iront plus acheter sur ces marchés. Et en tout cas, ce marché-là, qui commence à se développer. Et pour les autres, je souligne l'effort qui est fait pour maintenir les autres marchés dans un contexte qui n'est pas simple. »

Monsieur le Maire

« Eh bien vous ne m'avez pas surpris parce qu'en fait vous avez dit un petit quelque chose sympathique pour après taper un peu plus. Donc vous êtes dans votre veine habituelle. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Bien, on va prendre acte de ce rapport, il n'y a pas de vote. »

à l'unanimité,

prend acte du rapport du rapport d'activité de l'année 2021, établi par la société « Loiseau Marchés », comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public des marchés aux comestibles de la Ville et faisant apparaître un résultat brut avant impôt de 8 244.47 euros

M. DUVAUDIER

L'avis des commissions

« Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Les membres de la 1^{re} commission ont pris acte du rapport. Ce n'était effectivement qu'une prise d'acte. »

Monsieur le Maire

« Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions sur ce point, on peut passer au point suivant : la délibération numéro 9 sur la revalorisation des droits. »

9) Convention de service public du marché aux comestibles : approbation de la revalorisation contractuelle annuelle des droits de places et de la redevance contractuelle de 3 %

M. DUVAUDIER

« On vient de l'aborder, mais il faut toujours rappeler quand on augmente des redevances contractuelles, comme c'est contractuel, cela veut dire que depuis qu'il y a des concessions, depuis qu'il y a des délégations signées, il est prévu chaque année une augmentation des droits de places, ou pas. Et la mairie essaie de jouer aussi son rôle pour essayer de les intégrer parce que là, je vous rappelle quand même également les conditions économiques qui sont - c'est vrai - subies par les commerçants, mais aussi subies par le concessionnaire. Il ne faut pas le négliger. Contractuellement, il avait la possibilité de faire une augmentation qui allait tourner aux alentours de 6 %, et la ville, qui est quand même attentive à ce qu'elle fait et aux augmentations, contrairement à ce que vous vouliez bien entonner tout à l'heure, a décidé de le ramener à 3 %. Donc la volonté n'est, bien entendu, pas de s'aligner sur je ne sais qui ; elle est juste de faire une part du chemin, et je pense que moitié-moitié entre les commerçants et la concession, vu l'augmentation, on en a déjà parlé, des fluides... On peut revenir sur la guerre en Ukraine, on peut revenir évidemment sur l'inflation. Cela a été dit, mais je pense qu'il y a un moment où il faut savoir aussi peiner quand on est obligé de le faire. On avait été très raisonnables jusque-là, à part l'augmentation de remise à niveau des places, je pense qu'avec 3 % - rapprochez cela du chiffre de l'inflation - cela reste très raisonnable. Et je ne crois pas que l'on va perdre le client. Moi, je n'ai pas ces remontées-là. Enfin vous savez très bien aussi que je ferais tout pour ces gens-là, mais je crois que j'ai plus de demandes d'abonnements, alors pas toujours

malheureusement de commerces de bouche que l'on aimerait développer, mais petit à petit, les choses bougent. Vous le savez, Monsieur MAILLER, parce que l'on se rencontre fréquemment sur le marché et vous pouvez en tirer les mêmes conclusions que moi, enfin je l'espère. Donc cette augmentation, écoutez, nous on l'a limitée à 3% et, très franchement, on l'assume. »

Monsieur le Maire

« Et il faut rappeler d'ailleurs que, si l'on avait suivi l'inflation, elle était à 6. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur DUVAUDIER, 3 %, ok, mais ces 3% viennent s'ajouter au +25% de l'an dernier. Et je pense qu'il faut peut-être effectivement que l'on aille discuter ensemble sur le marché avec ceux qui sont présents sur le marché le dimanche matin, puisque c'est là que l'on se rencontre. Certains ont vu la refacturation, notamment du coût de l'énergie récemment, et qui les met, d'après eux, en grande difficulté. Donc 3% et 25% d'avant, 3% maintenant et compagnie... je vous invite à relire attentivement la note, le rapport qui a été présenté, puisque, encore une fois, vous faites référence aux communes limitrophes. Je vais vous lire la phrase : "Cette augmentation était justifiée en raison du retard pris dans les tarifs applicables à Champigny par rapport aux villes limitrophes." Donc je pense qu'il faut arrêter de regarder ce qui se passe à côté, il faut tenir compte de ce qu'est ce marché de Champigny. On sera derrière vous pour le faire monter en gamme, mais pas au détriment des commerçants historiques qui sont utiles pour l'ensemble de la population et des Campinois, et pas simplement ceux du centre-ville, parce que si vous prenez le 208 le dimanche matin, vous verrez qu'il y a énormément de gens qui viennent des Mordacs, qui viennent du Bois l'Abbé, il y en a aussi d'autres qui viennent des Boullereaux notamment.

Donc je pense que, si l'on n'arrête pas d'augmenter les coûts et que les politiques publiques n'accompagnent pas ces commerçants, eh bien, à un moment donné, cela se répercutera sur les prix de vente, et donc ce seront les habitants qui en subiront les conséquences. »

M. DUVAUDIER

« Je veux rappeler en deux mots ce que j'ai toujours dit : le marché de Champigny, il a ses atouts, il y a des tas de gens qui viennent parce que c'est un marché populaire. Je l'ai toujours dit, je le dirai, je le réécrirai : il faut qu'il reste populaire, et ça, c'est une chose à laquelle je tiens. Et là, c'est vous qui parlez de monter en gamme, et c'est vrai qu'il faut un commerce pour chaque client, et il y aura effectivement des montées en gamme, mais je vous assure que, comme vous le dites, des gens qui viennent des quartiers plus difficiles y trouveront toujours entre guillemets "leur bonheur" à Champigny. Et 3 %, si vous regardez ce que cela amène au niveau du coût de la place, je ne trouve pas que ce soit démesuré. Après, vous ramenez au prix de l'énergie ; moi, je n'ai pas du tout parlé du prix de l'énergie. Le prix de l'énergie, c'est autre chose ; mais lui, il est aussi subi par le concessionnaire. Le concessionnaire, il a des camions, il a des voitures, il a du personnel. Enfin vous savez très bien, comme moi, aujourd'hui, si vous regardez ce qui se passe autour de vous, il y a une inflation, mais il y a aussi malheureusement, d'un autre côté, cette augmentation du coût des fluides, et elle est valable pour tout le monde. Et je pense que le concessionnaire, d'un autre côté, était vraiment obligé de la répercuter, comme le font par exemple tous les bailleurs sociaux envers leurs locataires. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je crois qu'il y a un effort quand même de la collectivité que vous devriez saluer parce que l'on aurait dû aller au double de cette augmentation. Justement, on a été attentifs... Pour autant, quand on écoute les commerçants, ils sont plutôt satisfaits de l'évolution aujourd'hui en termes de fréquentation, et les 3 % qu'ils vont avoir à payer en plus sont largement compensés, à ce qu'ils nous disent en tout cas, par la croissance de leur chiffre d'affaires. Je crois que tout cela va dans le bon sens. Qui est contre ce rapport ? Abstentions ? Contre ou abstention ? »

MM. MAILLER et SY

« Contre. »

Monsieur le Maire

« Donc Messieurs MAILLER et SY sont contre. Abstentions ? Et donc qui est pour ?

à la majorité,

39 votes pour, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

8 abstentions, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, Mme ADOMO

APPROUVE le montant de 3% de revalorisation des droits de place applicables au 1^{er} février 2023 aux marchés aux comestibles et à la redevance forfaitaire versée à la commune par le concessionnaire.

FIXE la grille tarifaire relative aux droits de place à compter du 1er février 2023 comme suit :

I - Places couvertes :

Par place de deux mètres de façade sur allée principale, transversale ou de passage et donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres :

Commerçants abonnés

Par fraction de 2 mètres :	Stalingrad	Centre-ville	Bois l'Abbé/Coeuilly
1 ^{ère} place	4,38 €	4,41 €	4,21 €
2 ^{ème} place	4,76 €	4,98 €	4,71 €
3 ^{ème} place	5,15 €	5,55 €	5,19 €
4 ^{ème} place	5,53 €	6,11 €	5,69 €
5 ^{ème} place	5,90 €	6,68 €	6,18 €
6 ^{ème} place et suivantes	6,28 €	7,24 €	6,69 €

Commerçants non abonnés

Par fraction de 2 mètres :	Stalingrad	Centre-ville	Bois l'Abbé/Coeuilly
1 ^{ère} place	5,22 €	4,76 €	4,76 €
2 ^{ème} place	5,67 €	5,22 €	5,22 €
3 ^{ème} place	6,12 €	5,67 €	5,67 €
4 ^{ème} place	6,58 €	6,12 €	6,12 €
5 ^{ème} place	7,04 €	6,58 €	6,58 €
6 ^{ème} place et suivantes	7,49 €	7,04 €	7,04 €

Places découvertes (tous marchés) :

Par mètre linéaire de façade sur allée principale, transversale ou de passage et donnant droit à une profondeur maximale de deux mètres :

- commerçants non abonnés 2,18 €

Droit pour place d'angle (tous marchés hors Stalingrad) :

Supplément forfaitaire pour encoignure :

- commerçants abonnés 2,16 €

- commerçants abonnés (Stalingrad) 1,90 €

- commerçants non abonnés 2,82 €

Droits de stationnement ou de déchargement par véhicule (tous marchés) :

	Abonnés	Non Abonnés
- marché couvert	1,90 €	1,87 €
- marchés mobiles	1,58 €	1,40 €

II - Traitement des déchets (tous marchés) :

Commerçants abonnés

Par mètre linéaire de façade marchande..... 0,64 €

Commerçants non abonnés

Par mètre linéaire de façade marchande..... 0,32 €

Animation (tous marchés) :

- par commerçant, abonné ou non, et par séance 3,20 €

Bien, alors le rapport est adopté. Point numéro 10, Michel DUVAUDIER toujours. »

M. DUVAUDIER

« Par contre, avant la délibération suivante, je n'ai pas rappelé les avis des commissions.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission, un vote réservé, celui de Monsieur SY.

Monsieur SY avait d'ailleurs demandé, je ne sais pas si vous avez la réponse, mais je vais vous la donner. Il demande quelles sont les motivations du taux d'augmentation retenu de 3 %. On vient d'en parler. La réponse du service, c'est : tout est exposé dans le rapport d'une page qui mentionne précisément le contexte économique de l'inflation, du conflit ukrainien et l'aspect mécanique de l'application de l'article 23 qui aurait porté cette augmentation à près de 6 %. Les considérants de la délibération mentionnent les mêmes considérations. Donc on va passer au point suivant. »

10) Dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023

M. DUVAUDIER

« Il s'agit de la dérogation municipale au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail pour l'année 2023. Comme à l'accoutumée, on accorde certaines dérogations. Bien entendu, ce n'est pas au hasard : c'est avec consultation des commerces concernés, donc principalement, vous lirez aussi bien que moi, les soldes d'hiver, les soldes d'été, la rentrée, la foire au Troc et les fêtes de fin d'année. »

Monsieur le Maire

« Peut-être l'avis des commissions. »

M. DUVAUDIER

L'avis des commissions

« Avis favorable à la majorité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission avec un vote réservé, celui de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, donc c'est bien la délibération qui va acter de l'avis de la commune, du Conseil municipal sur les ouvertures dominicales des commerces de détail. Alors tout d'abord, je l'avais déjà signalé la dernière fois, vous remettez encore les concessionnaires automobiles, mais a priori cela ne relève pas de votre compétence, mais de la compétence du préfet.

Deuxième chose : il me semble que les textes disent que l'arrêté qui va fixer les jours d'ouverture dominicale pour l'année 2023 doit être pris avant le 31 décembre. Donc cela veut dire que cette délibération, elle aurait dû être prise bien en amont puisque c'est à partir de cette délibération que l'arrêté peut être pris, sinon il est illégal. Donc vous voyez, tout à l'heure, vous me disiez : "la précision, formidable...". Tout cela laisse quand même un peu pantois. Par ailleurs, sur cette délibération, déjà quelles sont les structures syndicales que vous avez rencontrées et quels étaient leurs avis ? »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Michel DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Écoutez, là, je ne vais pas pouvoir répondre immédiatement à cette question avec précision. On vous répondra par écrit puisque je n'ai pas le détail ici. »

Monsieur le Maire

« De toute façon, concernant les représentants des salariés, ce ne sont pas nos agents, donc on n'a pas à rencontrer les syndicats concernés sur cette délibération. D'ailleurs vous ne l'aviez jamais fait non plus, même si parfois on avait des déclarations un peu de principe ; en réalité, à chaque fois, vous avez adopté cette délibération. On reprend parce que c'est une nécessité de le faire. J'ai entendu vos remarques sur les concessionnaires, on regardera tout cela mais, en l'occurrence, je vous propose maintenant de passer à l'adoption de cette délibération. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« C'est l'article L3132-26 du code du travail sur les délais et la manière dont les choses doivent se faire. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais ce n'est pas à nous de le faire. »

M. MAILLER

« Si. Vous devez consulter toutes les organisations syndicales pour avis - c'est ce que l'on doit faire - sur les dates que vous proposez. »

Monsieur le Maire

« Bien. On va passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Alors je reprends : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Pour ?

à la majorité,

40 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

9 votes contre, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY

EMET un avis favorable à la liste ci-jointe de douze dérogations établies par secteurs d'activité pour l'année 2023, aux règles du repos dominical et d'autoriser ainsi les commerces de détail implantés sur le territoire communal à ouvrir leurs établissements les dimanches proposés, sous réserve d'obtenir un avis conforme de la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération

Merci. Point suivant, Léon NGANDÉ. »

11) Approbation du protocole de relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne

M. NGANDÉ

« Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Point 11, approbation du protocole de relogement dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain du quartier du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne. En décembre 2014, le Bois l'Abbé a été retenu parmi deux cents quartiers éligibles pour le nouveau programme national de renouvellement urbain. Il est notamment prévu la démolition pour requalification de 300 logements sociaux implantés sur le territoire communal, appartenant aux bailleurs Immobilière 3F pour 100 logements et Paris Habitat pour 200 logements, avec comme préalable le relogement des ménages locataires. Ce protocole a vocation à faciliter les opérations de relogement dans le cadre du projet mené au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain et à définir les principes de mise en œuvre du relogement et les engagements en faveur des titulaires du droit de réservation aux collectivités. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le protocole d'accord de relogement à intervenir entre l'État, l'Établissement public territorial Paris Est Marne & bois, la Commune de Champigny sur Marne, Paris Habitat, l'Immobilière 3F, Valophis Habitat, IDF Habitat et Action Logement, tel qu'annoncé dans la délibération, autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune le protocole de relogement, ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur SY. »

M. SY

« Oui merci, comme à notre habitude depuis le début du mandat, nous voterons contre cette délibération qui nous pose problème sur le fond et sur la forme, notamment dans la manière dont ce projet a été mené. Nous rejetons en bloc également l'opération de destruction de 311 logements ; également, nous pose problème le rapport qui est mis dans cette délibération, et notamment sur les conditions de relogement des locataires. On apprend que des locataires en situation d'impayés ou en situation de contentieux ne seront pas concernés par le relogement. Les personnes hébergées chez les locataires, quelle que soit la raison, familiale ou professionnelle également, ne seront pas concernées par ce relogement.

J'en profite pour faire une remarque parce que cela s'est passé cet après-midi : il y a un parking qui a été fermé entre le 52 avenue Boileau et le square Charles d'Orléans, dont les locataires, visiblement, n'ont pas été informés ; et moi, j'ai été interpellé par des locataires qui d'ailleurs, cet après-midi, ont failli en venir aux mains avec le chef du chantier parce qu'ils veulent récupérer leur voiture. Le parking est totalement fermé par des grillages. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Dans la poursuite des questions qui ont été posées par mon collègue, tout d'abord, effectivement, il y a beaucoup de littérature dans ce document, sur le protocole, sur comment on va accompagner les gens en leur laissant croire que ce relogement va être relativement simple. Mon collègue vient de faire effectivement déjà une remarque sur les personnes qui ont des impayés puisque si des gens ont des impayés, ils ne pourront pas être relogés. Mais dans ce protocole, aucune action, aucun élément qui permettrait de voir comment on accompagne ces gens pour apurer la dette, et comment on fait pour qu'ils puissent bénéficier d'un logement parce que sinon, que vont-ils devenir ? Où vont-ils habiter ? Je profite d'ailleurs de l'occasion pour demander à Monsieur NGANDÉ s'il pourrait nous transmettre assez rapidement un état, en tout cas un bilan des attributions de logements sociaux depuis votre arrivée sur la ville de Champigny avec le nombre de familles qui ont été relogées. Est-ce qu'elles ont été relogées dans des logements plus grands, plus petits, avec des loyers équivalents ou non ?

Sur la délibération qui nous est proposée, il est fait référence en page 7 de la convention intercommunale d'attribution, en disant que celle-ci sera signée fin 2022. Donc a-t-elle été signée ? Et si oui, serait-il possible d'en disposer ? Et pourquoi je disais tout à l'heure en introduction que c'est un peu comme l'enfer, il est pavé de bonnes intentions ? On met plein d'intentions sympathiques là-dessus mais, dans la réalité, quand on regarde un peu plus finement ce qui est écrit dans ce document, on se rend compte que le relogement des gens, ce ne sera probablement pas sur Champigny, et probablement pas sur l'EPT. Pourquoi je dis cela ? Tout simplement parce que, si l'on regarde à l'article 2 par exemple : "Afin d'appliquer son objectif de rééquilibrage au relogement des ménages NPNRU, les objectifs et principes suivants seront poursuivis. Sur le parc neuf réservé en moyenne au relogement NPNRU hors contingent préfectoral : 25 %". Alors on nous cite tous les types de logements là-dessus, "en reconstitution de l'offre du droit commun sur le territoire de Paris Est entre Marne et Bois". OK : sur le principe, cela paraît génial, on va dire : purée, l'EPT va s'occuper de nous. Ah ! manque de pot : sur les treize communes, il y en a quand même neuf qui, déjà, n'atteignent pas leur niveau de logement social. On pourrait les citer. Je ne pense pas que les gens soient relogés à Saint-Maurice, Vincennes, Charenton, Le Perreux, Brie, Nogent, Maisons-Alfort, Saint-Mandé, Saint-Maur. J'aurais pu mettre dans ces villes-là que ce sont les dix villes val-de-marnaises qui ont été condamnées à payer une amende parce qu'elles ne respectent pas la loi SRU. On pourrait parler de Joinville, mais avec Joinville, le Maire qui a bazarde il y a quelques années des pans entiers de logement social pour les donner au privé, donc on voit bien que, a priori, cela réduit un petit peu. Il y aurait Champigny, il y aurait Fontenay et laquelle j'ai oublié ? Villiers. Villiers, je ne suis pas sûr que ce soit jouable. Et donc eh bien, il resterait Fontenay et Champigny. Sauf que je n'ai pas oublié - peut-être que vous, vous l'avez oublié, Monsieur le Maire - c'est que vous avez récemment fait modifier le PLUI pour supprimer une

des mesures qui permettait de construire du logement social à Champigny dans des quartiers hors politique de la ville, qui étaient les 30 % de logement social. Donc cela veut dire que, très concrètement, tous les gens qui vont pouvoir entrer éventuellement dans le dispositif, où est-ce qu'ils vont atterrir ? Parce que là, on parle de 25 %, mais si on regarde un petit peu plus loin, dans les autres pages du document, eh bien on s'aperçoit que chaque ville devra réserver pour l'EPT 10 %, la Commune de Champigny 10 % de ses logements sur son contingent pour le faire. Donc, en fait, le compte n'y est pas, le compte n'y est pas, c'est-à-dire qu'en fait les gens (d'ailleurs il y en a certains qui ont commencé à être relogés, on aimerait avoir un rendu sur où est-ce qu'ils ont été relogés). Et puis il n'y a une deuxième chose, c'est-à-dire qu'en plus, plus loin dans le document, on vous dit que si vous refusez trois fois, eh bien vous êtes exclu, et vous dégagez. Donc c'est formidable, sauf que si on vous propose des logements qui ne correspondent pas à la taille de votre famille, qui sont plus chers en termes de loyer et compagnie, vous allez forcément refuser, donc vous allez refuser une fois, deux fois, trois fois, et puis après vous sortez. Vous sortez du dispositif. Et ce qui est encore plus embêtant dans ce protocole, c'est qu'à aucun moment, on ne vous dit qui va jeter un œil sur les propositions qui sont faites aux gens, parce que c'est facile de venir voir quelqu'un qui est aux minima sociaux et de lui dire : "Oui je vais vous proposer un logement dans le cadre du relogement puisque votre logement va être détruit", mais du coup, vous allez passer de 300 € de loyer à 800, 900 ou 1000 €. C'est ce qui est en train de se passer aujourd'hui à Paris Habitat, et c'est ce qui avait été soulevé par les habitants lors de la réunion publique où il y avait plus de 200 personnes qui sont venues exprimer leur mécontentement quant au projet que vous leur proposiez, et pour lequel d'ailleurs, légalement, vous auriez dû les concerter.

Donc voilà sur les loyers à jour, on en a parlé. On parle aussi de la décohabitation. On vous dit que les personnes "peuvent être considérées comme éligibles au relogement sans que cela ne représente un droit". Donc cela veut dire en gros que, s'il y a décohabitation, eh bien ils se débrouilleront par eux-mêmes, puisque ce n'est pas une obligation. Et qui va décider ? Où est la transparence dans la mise en œuvre de ce protocole ? Si on prend les personnes hébergées sans lien de parenté, eh bien là aussi, on vous dit : "Les personnes hébergées sans lien de parenté directe avec le locataire en titre devront prendre en charge leur relogement." Mais vous pensez que s'ils sont hébergés et qu'ils ne sont pas membres de la famille, c'est probablement parce qu'ils n'ont pas les moyens de se loger. Il y a un déficit de logements en Île-de-France notamment, et en France d'une manière générale. Eh bien qu'est-ce que l'on en fait de ces gens-là ? On les retrouve à la rue ? On va les voir sur les bords de la Seine dans des tentes comme on en voit tant aujourd'hui ? Donc voilà notamment ce que moi j'ai pu relever de ce protocole, qui ne répond absolument pas aux besoins et qui, me concernant, ne fera qu'exclure les Campinois qui sont déjà sur place pour les envoyer encore plus loin, peut-être dans le 77, ou encore plus loin en province, parce qu'il n'y aura pas suffisamment de logements sur Champigny pour pouvoir les reloger, et encore moins dans l'EPT, puisqu'il n'y a aucun engagement ferme et définitif, et aucun contrôle de la manière dont les choses vont se faire. Donc, bien évidemment, comme l'a dit mon collègue, on votera contre ce protocole qui va à l'encontre de tous nos devoirs de fraternité et de solidarité. Et ce n'est pas comme cela que l'on règle, pour nous en tout cas, la rénovation urbaine. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame KEITA. »

Mme KEITA

« Merci. Beaucoup de choses ont été dites par mes collègues, je ne vais pas les reprendre, mais c'est vrai qu'il y a pas mal de questionnements dans cette convention. Je me suis rendue à une réunion avec les locataires et le bailleur, en l'occurrence c'était Paris Habitat, et j'ai été étonnée de l'absence de la ville puisqu'il me semble que, quand même, dans une réunion où il y a de telles inquiétudes, où l'on parle de démolition, il est étonnant qu'il n'y ait pas au moins un représentant de la ville pour accompagner ces inquiétudes et répondre aux questions des habitants et les rassurer. En gros, on est là pour défendre leurs intérêts. Voilà. J'ai beaucoup de questions, et c'est vraiment dommage cela. Bon, la question de la concertation, sur le projet ANRU, je ne vais pas revenir là-dessus, cela n'a pas été construit comme il se doit avec les habitants. La question maintenant du relogement est une vraie question. Je voudrais juste rajouter parce que tout à l'heure Monsieur MAILLER parlait d'avoir un rendu sur un peu le niveau de logement, je souhaiterais savoir certes où ils ont été relogés, mais quel était leur souhait, parce que c'est cela qu'il ne faut pas oublier. Ces habitants n'ont rien demandé ; ils n'ont pas demandé à subir ces démolitions. Ils les subissent. C'est déjà un choc pour beaucoup de la manière dont ils ont découvert les choses. Il est quand même important de respecter au maximum le souhait, autant qu'on le peut, des habitants et, du coup, je voulais savoir ce qui est mis en place par la ville pour ce suivi, encore une fois pour défendre les intérêts des locataires face à une petite pression des bailleurs sociaux qui ont des délais, des calendriers et où l'humain peut être un petit peu passé à la trappe. Merci de votre réponse. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Moi je souscris à ce qui a été dit par mes collègues. J'étais d'ailleurs avec Madame KEITA à cette fameuse réunion avec les locataires où, effectivement, il n'y avait pas de représentant de la Commune ; et par contre, ce qui est étonnant, c'est que certaines réponses, qui ont été données à ce moment-là concernant les personnes qui vivent avec des locataires et n'ont pas de titre, ne correspondent pas à ce qui ressort dans le protocole qui nous est soumis aujourd'hui. Moi je voulais plus aborder une autre question, c'était notamment au niveau des votes, puisque je vois que c'est un protocole qui est signé entre plusieurs partenaires dont Paris Habitat, IDF, etc. Est-ce que les personnes qui siègent au sein de ces conseils d'administration sont amenées à voter ou pas ? C'était ma question. »

Monsieur le Maire

« Bien. Alors je vais essayer de vous apporter quelques éclairages, et puis surtout corriger quand même les excès habituels, sur ce sujet. Mais bon, au fond, on a un peu l'habitude ; il faut toujours dépeindre le pire pour exister.

Quand vous dites : "Joinville a bazarde ses logements sociaux au privé", c'est totalement faux. C'est un vendu d'un office à l'autre. Et d'ailleurs je vous signale que Champigny a fait la même chose en vendant l'office des HLM de la ville à IDF Habitat. Pourtant, cela n'a pas ému grand-monde, hormis moi qui étais allé au tribunal sur ce sujet.

M. MAILLER (*hors micro*)

« Les campinois avaient donné (*suite inaudible*)

Monsieur le Maire

« Preuve que le bon Samaritain n'est pas toujours là où on peut le penser. Sur les dix villes dont vous avez dit qu'elles payent une amende, en réalité, il n'y en a pas dix. Déjà, il faudrait avoir les bons chiffres avant d'affirmer des choses. Vous avez cité des villes comme Saint-Maurice, Maisons-Alfort, Joinville, Charenton. Ces villes-là, aujourd'hui, elles ne sont pas carencées, elles sont à 23, 24, 25, 26, 27 %, donc elles ne paient pas d'amendes. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas ce que j'ai dit. »

Monsieur le Maire

« Si, si, vous avez dit : "Il y a dix villes qui payent des amendes". »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Dans le Val-de-Marne. »

Monsieur le Maire

« Et vous avez cité les villes en question, et vous avez cité celles-ci. Alors si vous avez de l'amnésie, c'est embêtant, mais c'est quand même cela la réalité. Donc je voulais simplement vous repositionner sur ce sujet-là, parce que je pense que c'est important de donner les bonnes informations. Parce qu'on a tellement dit de choses fausses dans le quartier sur ce sujet de l'ANRU, on fait tellement courir de fausses rumeurs pour essayer de faire peur aux gens... Vous avez raison, Madame KEITA : il y a des gens qui sont inquiets, mais parce qu'il y a des gens qui sèment le trouble, qui font craindre le pire.

M. SY (*hors micro*)

« Ils disent la vérité. »

Monsieur le Maire

J'ai des vidéos de certaines personnes où l'on dit : "On va raser le Bois l'Abbé." Il n'y a plus de quartier... On parle de 311 logements sur 3500 logements, 3400 pour être précis. Donc c'est quand même peu, au regard de l'ensemble du stock. »

M. SY (*hors micro*)

Monsieur le Maire

« Et quand vous dites, Monsieur MAILLER, que cela ne pourra se faire qu'à Fontenay et à Champigny, peut-être à Villiers, c'est vraiment très, très, très mal connaître les chiffres du logement social sur notre Territoire. Aujourd'hui, les Communes qui construisent le plus de logement social - ceux qui siègent au Conseil de Territoire pourront vous le confirmer - on a en permanence des délibérations pour faire du logement social, y compris en PLAI, y compris en PLUS, c'est à Saint-Maur, au Perreux, à Nogent. Et d'ailleurs, cela a été salué par l'État. On a eu une réunion avec le préfet à l'égalité des chances sur les évolutions que l'on a, à la fois en parlant pour l'ensemble de l'ANRU sur les deux villes qui sont sur des territoires différents, et cela a été salué, l'effort qui a été fait par les villes qui sont carencées pour participer à la reconstitution de l'offre.

Après la reconstitution de l'offre, c'est une chose, et c'est moitié sur Champigny, moitié sur les villes du Territoire, et en particulier sur les villes carencées. Mais vous, qui vous dites fortement attaché à la solidarité, qui demandez que les villes carencées fassent du logement social, vous devriez vous satisfaire qu'elles participent à cela. On ne reste pas dans un entre-soi, on essaie de travailler avec nos collègues des autres Communes pour faire en sorte qu'effectivement, il y ait plus de logement social et qu'elles puissent participer. C'est cela le bon rééquilibrage. Vous devriez être sensible à cette question-là.

Alors après, les gens auront le choix : ils pourront choisir de rester soit dans le quartier, soit de rester sur Champigny, soit d'aller dans une autre ville que Champigny s'ils le souhaitent, et dans une ville de l'EPT essentiellement, pas ailleurs, comme vous avez dit en province, je ne sais quoi... sauf s'ils le souhaitent. Mais là, cela échappera complètement au protocole de relogement, puisque le protocole de relogement, il est fait au niveau du territoire.

Après, il y a des règles qui sont toujours les mêmes et qui se sont appliquées d'ailleurs à votre majorité lorsque vous avez eu à gérer l'ANRU 1. Je vous le rappelle : dans l'ANRU 1, vous avez eu exactement le même processus, et vous avez fait tomber des tours dans l'ANRU 1. Là, vous me direz s'il y a des tours qui tombent... Il n'y en a pas. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Parce que les gens étaient relogés sur place dans des logements sociaux. »

Monsieur le Maire

« Non, non, non, vous dites n'importe quoi une fois de plus, et vous coupez la parole en permanence. Mais il y a des gens qui n'ont pas été relogés sur place, ce n'est pas vrai. Il y a des gens qui ont été relogés dans le quartier du Plateau. On a même construit un nouvel immeuble de Paris Habitat dans le cadre de la reconstitution de l'offre. Il y a eu des gens qui ont été relogés ailleurs, parce que Paris Habitat a proposé des logements à Paris. Vous voyez, vous n'avez pas les bons chiffres et vous affirmez en permanence des choses que vous ne maîtrisez pas. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Donnez-les, donnez-les les bons chiffres. »

Monsieur le Maire

« Mais cherchez-les un peu. C'est votre majorité qui a géré cette phase-là. Je vous parle de l'ancienne majorité. Arrêtez de couper la parole, Monsieur MAILLER, vous n'avez pas la parole, vous n'avez pas la parole, donc arrêtez de couper la parole en permanence, sinon je ne répondrai plus à vos questions. C'est clair ?

Quant aux impayés, vous dites : "S'il y a des impayés, les gens ne seront pas relogés". Oui, mais ils seront accompagnés pour apurer leur dette. D'ailleurs il y a un certain nombre de personnes ici, qui sont très influentes au sein d>IDF Habitat, et c'est ce que demande IDF Habitat, c'est ce que demande l'ensemble des bailleurs. Il y a un accompagnement qui est fait pour apurer leur dette et là, ils redeviennent éligibles bien évidemment... Et c'est ce qui est fait.

Quant à la décohabitation, effectivement, s'il y a des gens qui sont dans une phase de décohabitation, les choses seront étudiées. Il pourra peut-être y avoir deux logements. En tout état de cause, et comme c'est toujours le cas dans le process de l'ANRU, les gens ont des loyers, s'ils restent chez le même bailleur, des loyers qui sont identiques au prix au mètre carré, hors charges. Je précise bien hors

charges parce que les charges, elles évoluent et, en ce moment, elles évoluent de façon importante. Après, cela dépend aussi du logement que l'on a, si l'on a un logement un peu plus grand, on va payer un peu plus ; si l'on a un logement un peu plus petit, on va payer un peu moins. C'est le processus classique qui est opéré à ce niveau-là. Voilà, je crois que l'on a un protocole, en tout cas qui a été salué par l'État, qui a été salué par l'ensemble des partenaires. Tous les bailleurs qui sont ici l'ont signé, y compris des bailleurs qui n'ont pas forcément du foncier sur le secteur ; je pense notamment à Valophis, et cela permettra de redonner de la souplesse dans ce cadre de l'inter bailleurs, notamment s'il y a des gens qui souhaitent se reloger sur le secteur des Quatre-Cités où le bailleur Valophis est très présent. Je pense que si tous l'ont signé, c'est parce que l'on a fait un travail important pour que ce protocole puisse se faire. Après, pour finir, on accompagnera les familles. Bien évidemment, on ne laissera pas une famille en difficulté se retrouver sans solution, mais charge à chacun aussi de répandre les bonnes informations. Monsieur MAILLER, sauf à reprendre le débat, sinon j'arrête et je ne vous réponds plus. Si vous êtes dans l'incorrection permanente, je vous le redis : je ne vous répondrai plus. Madame CAPORAL a demandé la parole. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Eh bien, je ne sais pas, vous me donnez la parole... »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

M. MAILLER

« Vous venez de me la donner, vous me la reprenez. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'aurais aimé que dans ce protocole, on dresse justement les mesures d'accompagnement qui seront prises. Effectivement, vous citez IDF Habitat, il y a de l'accompagnement, même pour les impayés. Et là, ici, on ne voit rien, donc nous voterons contre. »

Monsieur le Maire

« Je vois aussi beaucoup d'expulsions chez IDF Habitat, je vous rassure, et qui ne sont pas dans le cadre de l'ANRU, qui sont sur des territoires de la ville. Il ne faut pas l'oublier. »

Mme CAPORAL (*hors micro*)

« Ce n'est pas vrai. »

Monsieur le Maire

« Ah, ben ça, j'en ai des dossiers encore... On peut vous en montrer si vous ne les connaissez pas. Monsieur MAILLER brièvement. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, vous avez dit effectivement à mes collègues qu'il y avait les dispositifs et autres... Pourquoi ne figurent-ils pas là-dessus ? Pourquoi ce n'est pas écrit noir sur blanc ? Et pareil, ce sont des bonnes intentions ce qui est écrit dedans, de dire 10 %, mais on pourrait dire 10 %, mais pourquoi pas plus que 10% ? Mais imaginons que les bailleurs ne tiennent pas leurs engagements, quelles sont les sanctions, quels sont les moyens d'action ? Il n'y en a aucun. Ce n'est pas coercitif, donc à chaque fois, vous pouvez mettre effectivement des pourcentages, vous pouvez mettre des chiffres, à partir du moment où, derrière, il n'y a aucun moyen de contrôle, il n'y a aucun moyen d'imposer, cela ne fonctionnera pas. Et vous pouvez toujours faire tous les écrans de fumée que vous voulez, de dire que l'on est malhonnêtes, que l'on met des rumeurs, les gens, ils le vivent sur le terrain. Si vous aviez été un peu plus transparent sur le projet du Bois l'Abbé, peut-être qu'effectivement il n'y aurait pas eu des gens qui ont cru à des choses qui n'étaient pas vraies. Mais je vous rappelle aussi, Monsieur le Maire, que vous nous avez traités quand même de menteurs quand on vous a parlé de la destruction de la tour Rodin, qui figurait sur un document fait par un huissier pour justifier la fin du bail d'un commerçant du Bois l'Abbé. Donc, voyez-vous, Monsieur le Maire, je pense que vous n'avez pas de leçons à me donner. Moi, j'essaie d'être correct, mais comme à chaque fois, vous limitez mon temps de parole et mon temps de réponse en affirmant des choses. Vous affirmez depuis le début, donnez-nous les chiffres, donnez-nous vos chiffres, Monsieur le Maire. Donnez-nous les chiffres, on les attend. Cela fait deux ans qu'on attend vos informations. »

Monsieur le Maire

« Bien, on va passer au vote. Je crois que l'on a plus que dit ce qu'il en était sur le sujet. Qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à la majorité

38 votes pour, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN))

11 votes contre, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDR, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

APPROUVE le projet du protocole de relogement dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Bois l'Abbé à Champigny-sur-Marne à intervenir entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, la Commune de Champigny-sur-Marne, Paris Habitat, Immobilière 3F, Valophis Habitat, IdF Habitat et Action Logement, annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom de la Commune, le de protocole de relogement, ainsi que tout acte, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

Le rapport est donc adopté. Point suivant, donc on est sur le remboursement des frais, David SLIMOVICI. »

12) Remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile des élus locaux

M. SLIMOVICI

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur le remboursement des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile pour les élus locaux. Donc il s'agit de mettre en œuvre un article de loi de décembre 2019, qui rend obligatoire ce remboursement des frais de garde des enfants de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées ou handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à domicile pour les réunions suivantes : séances du Conseil municipal, réunions des commissions créées par délibération du Conseil municipal et réunions des assemblées délibérantes des organismes au sein desquels l' élu a été désigné pour représenter la Commune. Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter les modalités qui sont décrites dans ce rapport, de décider que l'instruction des demandes s'effectuera en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière, notamment sur présentation obligatoire des justificatifs qui sont aussi listés dans ce rapport, et un remboursement sur la base du coût horaire mensuel du SMIC après déduction des aides financières de la CAF.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui ma question : c'est pris sur quelle enveloppe ? C'est l'enveloppe globale des élus ou c'est une autre enveloppe ? »

Monsieur le Maire

« C'est sur l'enveloppe globale, pas des élus. »

Mme CAPORAL

« Sur l'enveloppe globale, séparément des enveloppes des élus. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité,

ADOpte les modalités, telles que fixées ci-dessous, pour le remboursement des frais de garde des enfants de moins de 16 ans ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile que tout membre du conseil municipal aura engagé en raison de sa participation soit à une séance du conseil municipal, ou à une séance d'une des 6 commissions municipales telles que fixées dans le règlement intérieur du conseil municipal de Champigny-sur-Marne ou encore à une séance d'une assemblée délibérante d'un

organisme au sein duquel la conseillère municipale ou le conseiller municipal a été désigné pour représenter la Commune.

Aussi, pour bénéficier d'un remboursement, le membre du conseil municipal concerné devra produire, à l'appui de sa demande de remboursement :

- une copie de sa convocation ou un justificatif de présence à la réunion ;
- un état de frais (facture ou déclaration CESU), cet état devra préciser les coordonnées de la personne ou de l'organisme ayant assuré la garde, la date et l'heure de la prestation et le montant de la somme à rembourser ;
- une attestation sur l'honneur, datée et signée, certifiant l'exactitude des renseignements portés sur l'état de frais et demandant le versement de la somme indiquée ;
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

DECIDE que l'instruction des demandes s'effectuera en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur en la matière, et notamment sur présentation obligatoire de tous les justificatifs précités, et un remboursement sur la base du coût horaire mensuel du SMIC, après déduction des aides financières de la CAF.

Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Aurore THIROUX pour les points 13, 14, 15 et 16. Je propose qu'ils soient présentés en même temps et puis on votera séparément. »

13) Recrutement : ingénieur référent sécurité et accessibilité

14) Recrutement : responsable service de la maîtrise d'ouvrage publique

15) Recrutement : responsable du service de maintenance et de sécurité des bâtiments

16) Recrutement : directeur/trice du développement urbain

Mme THIROUX

« Bonsoir chers collègues. Donc effectivement, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, je vous propose de grouper la présentation de ces quatre délibérations. Donc il s'agit de créations administratives de postes qui existent déjà ; donc il y a un ingénieur référent sécurité et accessibilité, un responsable service de la maîtrise d'ouvrage publique, un responsable du service maintenance et de sécurité des bâtiments, et le directeur ou la directrice du développement urbain.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission et un vote réservé de Monsieur SY. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, vous vous doutez bien de la teneur de notre intervention. Comme d'habitude, nous voterons contre puisque ce sont des postes qui peuvent être occupés par des fonctionnaires, par des titulaires, et que le fait d'ouvrir la possibilité aux contractuels dès le départ ne va pas dans le sens de la volonté de protéger le statut des fonctionnaires. »

Monsieur le Maire

« Et comme d'habitude on vous rappelle que c'est la loi, et que l'on est tenus de le faire, et que ce n'est pas parce qu'on a la possibilité de faire autrement que l'on ne positionnera pas des fonctionnaires. Donc je crois que l'on connaît votre position, vous connaissez notre réponse. Je pense que cela doit faire la quarantième fois que vous faites cette remarque, la quarantième fois que l'on fait la même réponse. Ce que je propose, c'est que pour la prochaine fois on gagne au moins une minute de temps de parole, et je pense qu'une minute sur deux heures que vous parlez à chaque Conseil municipal, c'est peu. Et comme cela, nous pourrions terminer un tout petit peu plus tôt. Alors on va passer au vote.

Sur le point 13, pour l'ingénieur, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

à la majorité

47 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :
1 emploi d'ingénieur référent sécurité et accessibilité à temps complet.

Le rapport est adopté.

Point 14 : avis contraires ? Abstentions ? Refus de vote ?

à la majorité

47 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :
1 emploi de responsable du service maîtrise d'ouvrage publique à temps complet.

Il n'y en a pas, donc le rapport est adopté.

Point 15 : le recrutement du responsable des services de maintenance. Votes contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à la majorité

47 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre, M. MAILLER, M. SY

CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :
1 emploi de responsable du service de maintenance et de sécurité des bâtiments à temps complet.

Le point est adopté.

Et le dernier, le point 16, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Abstentions ? Refus de vote ?

à la majorité

47 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN, M. SOLARO)

2 votes contre M. MAILLER, M. SY

CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :
1 emploi de Directeur/trice de la direction du développement urbain à temps complet.

Le rapport est adopté.

Point numéro 17, Raymonde DUVERGER. »

17) Convention relative à la participation financière du Conseil régional d'Île-de-France à la création d'une pépinière médicale dans la commune de Champigny-sur-Marne

Mme DUVERGER

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors c'est une convention relative à la participation financière du Conseil régional d'Île-de-France à la création d'une pépinière médicale dans la Commune de Champigny-sur-Marne. La ville de Champigny s'est engagée dans un projet de création de pépinière médicale s'adressant à des médecins généralistes souhaitant s'installer sur la Commune de Champigny. L'ouverture de ce lieu est prévue en mars 2023. En mars 2022, la direction de la santé a transmis à la Région Île-de-France un dossier de demande de subvention dans le cadre de la création d'une pépinière médicale pour la Commune de Champigny. Pour ce dossier, les acquisitions en investissements prévus sont : équipements médicaux 10 469,14 € hors taxes, équipements mobiliers, matériel et informatique 9 808,97 € hors taxes, travaux et charges afférentes 224 179 € hors taxes. Le coût total de cette opération est estimé à 244 457,11 € hors taxes. Par une délibération en date du 10 novembre 2022, le Conseil régional a décidé de nous attribuer la somme de 122 228,55 € hors taxes, soit 50 % de la dépense prévue. L'apport de cette subvention nous a été notifié le 24 novembre 2022, accompagné d'une convention précisant les obligations de chacune de ces deux parties que le Conseil régional propose de signer. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 4^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission

Une question de Monsieur SY a été posée. Il demande quel est le nombre de médecins qui seront accueillis dans cette pépinière. La réponse est deux médecins pour la pépinière, plus un cabinet pour le SAMI.

Il y a eu une réponse de la direction de la santé. La pépinière de santé proposera deux cabinets médicaux en plus de celui dédié au SAMI, qui pourront être loués par deux à six médecins simultanément, selon leur temps de travail.

En effet, l'amplitude horaire d'ouverture de cette structure est exceptionnellement large du fait de la localisation du SAMI dans la même structure. La structure pourra donc potentiellement accueillir les médecins de 8 heures à minuit 7 jours sur 7. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? il n'y en a pas ? Si, il y en a. De qui ? Madame CAPORAL, je vous en prie. »

Mme CAPORAL

« Je voulais savoir, je n'ai pas bien compris, en fait, il y a une partie des médecins qui sont des libéraux mais pas tous ? Ou ce sont des salariés ? Ou ils sont tous salariés ?

Monsieur le Maire

« Alors les médecins sont des libéraux, d'où le terme de pépinière, ce qui va nous permettre d'attirer de nouveaux médecins, de jeunes médecins qui sortent de leur phase de formation et qui pourront s'installer. Et donc on les accompagne pour s'installer avec l'objectif de pérenniser leur cabinet sur la Commune. Madame MASMOUDI-LAJNEF. »

Mme MASMOUDI-LAJNEF

« Oui, merci Monsieur le Maire. J'ai tout de même une petite remarque par rapport à cette délibération, qui est effectivement l'approbation de la convention de la participation financière du Conseil régional à hauteur de 50 %, mais le reste est tout de même à la charge de notre Commune. Et cette délibération m'interroge tout de même sur le désengagement de l'État face à la désertification médicale, face à sa responsabilité de la baisse du numerus clausus, de la faible revalorisation des actes médicaux et des consultations. La liste est encore longue. La santé en France se dégrade. Les leçons de la crise sanitaire du COVID n'ont pas été retenues, et les pouvoirs publics ne prennent donc manifestement pas l'ampleur de cette crise sur notre Territoire. Chaque collectivité y va de sa surenchère pour attirer les professionnels de santé : bourses d'études aux étudiants, mise à disposition de locaux, loyers modérés, divers équipements, voire même mise à disposition d'appartements. J'ai même vu des bateaux ou des dîners en restaurant étoilé. Cela peut faire sourire mais, hélas, c'est une triste réalité. Je rappelle également que nous avons deux CMS de qualité et qu'il convient, me semble-t-il, de préserver, de rénover et de valoriser les professionnels et agents qui y travaillent au nom du service public. Nous dénonçons bien sûr cette situation et le désengagement de l'État, qui contraint les villes comme Champigny, avec l'argent des Campinois à la place de l'État, d'attirer et de financer l'installation de médecins libéraux sur son territoire. Ce n'est à mon sens pas aux collectivités de remédier aux problématiques d'installation des médecins libéraux, mais à l'État de prendre son entière responsabilité. La santé doit être réfléchi à l'échelle du pays. Je ne suis pas sûre que les collectivités puissent résister longtemps à pallier les multiples désengagements de l'État. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Alors Madame MASMOUDI-LAJNEF, je ne peux que souscrire à certains points sur le désengagement de l'État. Mais si l'on part de ce principe, est-ce que, pour autant, on devrait ne plus rien faire ? Est-ce que l'on devrait dire : "Eh bien, ce n'est pas notre rôle, et donc on ne fait plus rien" ?

Je ne partage pas cette position-là. Je pense qu'il faut effectivement investir ces champs-là. On peut regretter que l'État n'investisse pas plus sur les questions de santé, malgré des investissements qui ont quand même été faits au cours des dernières années, avec des revalorisations que nous n'avons pas encore connues. Elles sont peut-être, pour certains, jugées insuffisantes. En tout état de cause, on a eu l'occasion, dans cette même salle, de recevoir la ministre en charge des professions de santé, Madame FIRMIN-LE BODO, et l'on a pu échanger avec elle, justement, sur les perspectives ; ce qui nous a permis aussi, à l'ensemble des personnels qui étaient là, ce n'était pas un échange qu'entre la ministre et les élus puisqu'il y avait aussi les personnels du CMS qui ont pu s'exprimer, qui ont pu expliquer un certain nombre de difficultés, et je crois que, justement, c'est tout l'intérêt de ce type de rencontre, c'est d'avoir cet échange et de faire en sorte que la ministre soit sensible à un certain nombre de points. Donc on l'a sensibilisée. Elle a d'ailleurs constaté un certain nombre de points, et aujourd'hui, le CMS de Champigny, avec son reste à charge, est un effort conséquent sur le plan financier, important de la ville.

Et donc il y a un vrai sujet de financement qui se pose. Donc on l'a posé à la ministre, elle a les éléments en main, on attend un certain nombre de réponses, d'autant que ce CMS n'est pas utilisé que par des Campinois, ce qui fait qu'au fond, on paye un peu pour d'autres. Donc il y a une véritable question et, de ce point de vue-là, je peux vous rejoindre. Cela étant, on ne reste pas les bras croisés, et il se trouve que, quand on est arrivés dans nos fonctions, on a trouvé un dossier qui existait "pépinière de santé" ; cela a déjà été évoqué, avec une localisation qui a été envisagée, qui nous aurait coûté 1,5 M € entre l'acquisition du local et son aménagement. On a souhaité avancer sur ce sujet, mais avec une relocalisation, enfin une localisation puisque c'est un nouveau service, une localisation dans un site qui existait déjà, qui nous appartient, avec des travaux de réaménagement qui expliquent le budget de 244 000 € pour le rendre parfaitement opérationnel. Une mairie annexe avait été fermée, et donc nous avons pu faire cet investissement avec l'appui de la Région dans son financement. Et donc on a un reste à charge qui est au fond assez faible au regard des enjeux. On dit qu'il ne faut pas comparer avec d'autres villes, mais quand on regarde bien, pour la Commune de Saint-Maur, qui est juste à côté, qui a le même nombre d'habitants que nous, on a un tiers de médecins en plus. C'est à nous aussi de savoir les attirer, et on ne rentrera pas dans les éléments que vous avez évoqués. L'objectif, c'est justement de faire un travail de partenariat entre des professionnels de santé en libéral et des personnels qui travaillent en CMS. Il y en a qui souhaitent travailler sur les deux registres, et on a absolument besoin de ceux-là si l'on veut faire en sorte que notre dispositif de santé soit efficace sur la ville. Donc on y travaille. En tout cas, on essaye de faire avancer ces sujets, y compris avec l'État quand il est ouvert à la discussion. On a des sujets de financement qui se posent mais, en tout état de cause, vous voyez, on avance sur ces questions. Et je crois que l'on ne peut que s'en réjouir. On a aussi des avantages pour attirer des médecins : on travaille dessus et on utilisera tous les leviers que l'on peut pour faire en sorte que notre offre de santé continue à être de qualité sur Champigny. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Très rapidement, Monsieur le Maire, quand vous parlez de l'accompagnement de l'arrivée de ces médecins, qu'est-ce que vous entendez par là ? Cela veut dire quoi ? Cela veut dire des loyers progressifs, inférieurs au coût du marché ? Comment vous comptez les accompagner ? Cela ne peut pas être juste le fait de mettre des locaux neufs, rénovés, et autres... Quelle stratégie vous allez développer là-dessus ? »

Monsieur le Maire

« Mais c'est un vrai sujet pour des professionnels de santé aujourd'hui de trouver... Madame MASMOUDI-LAJNEF, qui connaît le secteur, nous disait que certains prenaient des appartements. Le problème, c'est que quand vous avez un appartement et que vous êtes médecin, on en a connu, et il y en a encore quelques-uns à Champigny, de moins en moins parce qu'ils ne peuvent plus pratiquer, parce que vous n'êtes pas en accessibilité. Et donc pour un certain nombre de patients, ils ne peuvent plus venir. Et puis, en appartement ou dans des locaux isolés, il n'y a plus aucun médecin qui veut travailler sous cette forme-là. Ils veulent travailler en cabinet, ils veulent travailler en équipe, c'est ce qu'ils apprécient d'ailleurs au CMS : de pouvoir travailler en équipe. Et donc, c'est ce que nous faisons en les accompagnant, en mettant à disposition un local complètement refait, ce qui est un investissement qui aurait été difficile pour un jeune médecin sortant des études. Et après, effectivement, on a un loyer qui est faible, au regard de ce que sont les prix du marché, pour faire en sorte qu'ils s'installent.

Mais l'objectif, ce n'est pas simplement qu'ils s'installent, c'est de fédérer quelques médecins pour qu'ensuite on les accompagne. L'accompagnement ne se limite pas juste à cette phase-là ; c'est aussi d'accompagner après pour qu'ils puissent éventuellement acquérir un local sur la ville à travers un programme immobilier ou autre, de telle manière à les fixer sur la ville. C'est cela dont on a besoin aujourd'hui. Aujourd'hui, on peut avoir effectivement des médecins qui peuvent être tentés de profiter un peu plus du soleil dans le Sud que de rester en Île-de-France. Le premier désert médical aujourd'hui, il est en Île-de-France. Alors la ministre nous a dit : "Oui, mais il y a quasiment 80 % du pays qui est en désert médical". Mais il est quand même un peu plus actuel en Île-de-France, et singulièrement à Champigny où l'on est un petit peu plus en difficulté. On avance, mais ce n'est pas simple. Geneviève CARPE s'y emploie avec ardeur, et ce n'est pas évident. Et donc ce dispositif-là va nous permettre d'avancer sur cette question. Monsieur MAILLER encore... »

M. MAILLER

« Oui, c'est un sujet qui m'intéresse et sur lequel je pense que l'on peut se rejoindre sur un certain nombre d'aspects. Donc cela veut dire qu'en fait, la pépinière, c'est la première étape. Ils ont vocation à rester à peu près combien de temps dans la pépinière ? Et après, quelle est la stratégie que vous mettez ? Est-ce que vous allez développer des maisons médicales publiques, j'entends bien, avec la même stratégie ? C'est-à-dire mettre à disposition des locaux en état, et avec des loyers peut-être inférieurs au marché... »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, pour l'instant, je ne vois pas la suite. Pour l'instant, on est sur la délibération sur la convention de financement. Je crois que je vous ai donné beaucoup de réponses aux questions qui ont été posées, donc on ne va pas faire un débat toute la nuit sur la politique de santé. Ce n'est pas l'objet, et donc je propose que l'on passe au vote : qui est contre ce rapport ? Monsieur TITOV, j'avais demandé s'il y avait encore des interventions, je vous en prie... »

M. TITOV

« Désolé... J'ai juste une petite remarque sur le fait que vous disiez que l'Île-de-France est le plus important des déserts médicaux. Eh bien, en fait, je n'ai pas du tout cette perception, parce que, quand on va en province, on a justement l'impression que c'est en région parisienne qu'il y a beaucoup plus

de médecins, et c'est en province dans beaucoup de régions, notamment centrales, où les gens vous disent qu'il est quasiment impossible de trouver un généraliste, qu'en général les généralistes ne prennent pas beaucoup de patients, ce qui n'est pas encore le cas ici. »

Mme CARPE (hors micro)

« Eh bien si... »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si Geneviève, tu veux compléter. »

Mme CARPE

« C'est-à-dire que sur Paris bien sûr, il y a un peu plus de médecins, Paris même. Mais dans l'Île-de-France en général, pour le nombre d'habitants, on est vraiment très appauvris en médecins.

Il y a une désertification qui est beaucoup plus importante au niveau de l'Île-de-France, c'est reconnu, tous les chiffres le disent. Monsieur Titov, je pourrai vous envoyer le dossier exact si vous le souhaitez, mais c'est l'Île-de-France qui est le plus en pénurie. »

Monsieur le Maire

« Ce qui fait varier un peu la statistique, c'est que l'on a beaucoup d'hôpitaux sur Paris, et quand on prend les libéraux, on est vraiment dans une situation difficile sur l'ensemble de l'Île-de-France sur ce métier, comme parfois sur d'autres aussi. Je pense à la police nationale aussi, dans une situation un peu moins difficile mais, malgré tout, tendue aussi.

Bien, je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention entre le Conseil Régional d'Île-de-France et la ville de Champigny-sur-Marne.

Donc le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 18, Marie PARLOUAR. »

18) Convention de financement au titre de l'année 2023 de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) dans le cadre de l'expérimentation du paiement en équipe des professionnels de santé (PEPS) au sein des centres municipaux de santé (CMS) de la Ville

Mme PARLOUAR

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la convention de financement au titre de l'année 2023 de la Caisse nationale d'assurance maladie, la CNAM, dans le cadre de l'expérimentation du paiement en équipe des professionnels de santé (PEPS) au sein des centres municipaux de santé (CMS) de la ville. Cette expérimentation a une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2019. La convention de financement de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) dans le cadre de l'expérimentation PEPS permettra l'attribution et le versement du financement calculé au titre de l'exercice 2023.

Les avances seront versées chaque trimestre pour un montant de 103 562 €, soit un total de 414 248 € pour l'année 2023. Le solde sera versé en juillet 2024, en fonction des données de références réalisées au 31 décembre 2023. Les recettes en résultant seront inscrites sur le budget de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de financement calculée au titre de l'année 2023, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 4^e commission ainsi que de la 1^{re} commission.

Il y a une question de Madame MASMOUDI-LAJNEF à la 4^e commission. Elle demande quels sont les avantages et les inconvénients du dispositif PEPS dans les CMS de la ville de Champigny-sur-Marne. Donc je vous communique la réponse de la direction de la santé. Le projet PEPS est une expérimentation de financement de structures de soins dans un cadre dérogatoire dont le principe est de financer les structures en fonction des profils des patients pris en charge et donc d'abandonner le financement à l'acte.

Cette expérimentation permet une visibilité comptable accrue dépendant moins de l'activité de soins, une valorisation des actions de prévention, une valorisation des activités nouvelles de coopérations entre médecins et infirmiers et infirmières, une amélioration de l'accès aux soins et à la structure pour les patients, une disparition du reste à charge pour les patients sans mutuelle et une amélioration et efficience du parcours de soins des patients.

Cependant cette expérience comporte quelques limites. Elle ne concerne que les patients ayant choisi un médecin traitant dans les centres de santé pour les activités de médecine générale et d'infirmier ; dans les autres situations (hors parcours de soins, biologie, spécialité, kiné, etc.) le paiement à l'acte reste en vigueur obligeant l'équipe administrative à jongler avec les deux systèmes. Elle oblige également l'équipe à améliorer la traçabilité de toutes les activités hors nomenclature (prévention, coopération, etc...). »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Des questions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention de financements calculés au titre de l'année 2023 par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), dans le cadre de l'expérimentation du paiement en équipe des professionnels de Santé (PEPS) aux centres municipaux de santé de la Ville.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Point suivant Geneviève CARPE pour la prolongation de la convention de VISA94. »

19) Prorogation par avenant de la convention 2018-2021 entre la ville de Champigny-sur-Marne et l'association VISA94

Mme CARPE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous, mes meilleurs vœux à toutes et à tous. Donc il s'agit en effet de la prorogation par avenant de la convention 2018-2021 entre la ville de Champigny et l'association VISA94. La dernière convention datait de 2018-2021. Elle est arrivée à échéance, et les missions et actions assumées par cette association VISA94 n'ont pas été modifiées depuis 2018. Par conséquent, une prorogation simple par avenant à cette convention a été signée dans un premier temps le 6 juillet 2018, et donc envisagée pour une durée de deux années supplémentaires, soit les années 2022 et 2023.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} et de la 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

APPROUVE l'avenant prorogeant la durée de la convention 2018-2021 entre l'Association « VISA94 » et la Ville de Champigny-sur-Marne pour les années 2022 et 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et tous documents y afférents.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Le rapport est adopté à l'unanimité. Point numéro 20, Yohann PICOT.

20) Participation de la Ville au financement pour l'année 2022 de six postes d'adultes-relais pour trois associations campinoises (IRO-O, L'Office municipal des migrants, Association proximité)

M. PICOT

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Le point numéro 20, c'est la participation de la ville au financement pour l'année 2022 de six postes d'adultes-relais pour trois associations campinoises. Il s'agit de l'IRO-O, l'OMM et l'Association proximité. Vous avez tous pu lire le rapport.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Disposant du pouvoir de Monsieur SOLARO, il ne participera pas au vote concernant le financement pour l'année 2022 de l'association l'Office municipal des migrants parce qu'il est membre du Conseil d'administration. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Donc on passe au vote : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc adopté. »

Un élu

« Il faut voter pour chacun. »

Monsieur le Maire

« Ah oui, il faut voter pour chacun, oui, c'est vrai. Merci de me rappeler ce point.

Donc premier point, c'est pour le poste concernant IRO-O : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

DECIDE de participer au financement, pour l'année 2022, de trois postes adulte relais recruté par l'association IRO-O :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour le premier poste,
- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour le deuxième poste,
- du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022 pour le troisième poste,

DIT que l'aide sera versée annuellement sous forme de subvention d'un montant de 4 918,17€

Il n'y en a pas, donc il est adopté.

Le deuxième pour l'Office municipal des migrants : qui est contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité des suffrages exprimés

M. SOLARO, membre de cette association et mandant de Mme ADOMO, n'a pas pris part au vote

DECIDE de participer au financement, pour 2022, d'un poste adulte relais recruté par l'association Office Municipal des Migrants, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

DIT que l'aide sera versée annuellement sous forme de subvention d'un montant de 2 360,72€

C'est noté pour Sylvain SOLARO.

Et puis dernier pour l'Association proximité : est-ce qu'il n'y a pas de vote contre ? Pas d'abstentions ?
Pas de refus de vote ?

à l'unanimité

DECIDE de participer au financement, pour l'année 2022, des deux postes adultes relais recrutés par l'association Proximité, pour la période :

- du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 pour le premier poste,
- du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022 pour le second poste,

DIT que l'aide sera versée annuellement sous forme de subvention, d'un montant de 3 022,18€

Donc adopté à l'unanimité. Point suivant donc Jean-Claude FORHAN pour le point 21. »

21) Demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour le changement de logiciel métier des médiathèques

M. FORHAN

« Mes chers collègues, demande de subvention à l'État dans le cadre de la DGD bibliothèque pour le changement de logiciel métier des médiathèques. Le logiciel actuel de gestion des bibliothèques est obsolète et non fiable. Il offre un service dégradé au public, fait perdre du temps à la DSI et aux bibliothécaires. Il n'est pas adapté aux enjeux des futures médiathèques. La DSI et le service lecture publique ont mis en œuvre une demande de sélection exigeante, benchmark en groupe de prestataires sélectionnés, etc. qui a permis de choisir un prestataire reconnu et fiable, la société C3RB. Nous vous proposons de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC dans le cadre de la DGD bibliothèque. La DRAC demande pour cela une délibération du Conseil municipal sollicitant une subvention de l'État.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e commission

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste, j'avais posé la question en commission : pourquoi cette délibération puisque vous avez des délégations dans le cadre du L2122-22 et qu'a priori la décision que vous prenez vaut délibération. Pour avoir vécu la même chose de la DRAC de mon côté, ils vous demandent des documents qui ne sont pas nécessaires et qui ne doivent pas nécessairement faire l'objet d'une délibération au Conseil municipal, d'autant qu'il me semble que, quand on vous donne délégation, il me semble que le Conseil municipal ne peut pas revenir dessus, en tout cas ne peut pas délibérer sur les matières qui vous ont été déléguées, sauf à reprendre votre délégation. »

Monsieur le Maire

« Donc vous me proposez plutôt de le mettre en décision alors que, tout à l'heure, vous me demandiez de mettre des décisions en délibérations. Bon écoutez... »

M. MAILLER (hors micro)

« C'est une demande de subvention. »

Monsieur le Maire

« Là, on est sur une demande de subvention, donc on va l'adopter, parce que l'on a bien besoin de fonds, et en particulier sur les questions d'informatique puisqu'on essaye de mettre à niveau, et cela nous change un peu du bon coin. Bien, on va passer au vote : qui est contre ? Pas de vote contre ? Abstentions ? Refus de vote ?

à l'unanimité

DECIDE de solliciter une subvention de l'État au titre de la DGD bibliothèques pour le changement de logiciel métier des médiathèques de la Commune.

Donc le point est adopté. Point numéro 22, donc nous avons un vœu présenté par Champigny écologique et solidaire. Je ne sais pas qui le présente. Monsieur FAUTRÉ, Christian FAUTRÉ. »

22) Vœu présenté par Champigny écologique et solidaire, groupe appartenant à la minorité au sein du Conseil municipal

M. FAUTRÉ

« Merci. D'abord je veux préciser que ce vœu est présenté par toute l'opposition. Je ne vais pas lire le vœu dans son intégralité. Vous avez pu chacune et chacun en prendre connaissance. On ne peut, je crois, finir notre séance sans évoquer, surtout sans prendre position sur un sujet d'actualité fondamental, qui est celui de la retraite, et tout particulièrement de l'âge du départ à la retraite. Et la réforme décidée par Monsieur MACRON et son gouvernement, sans véritable concertation, a donné lieu jeudi dernier à une mobilisation massive : près de 2 000 000 de personnes dans les rues de France, et de belles photos qui montrent le succès de cette initiative. Une mobilisation que nous avons connue en 2010, je le rappelle, lors d'une première réforme initiée par Monsieur SARKOZY, et dont on connaît déjà aujourd'hui les effets pervers avant cette nouvelle réforme. Ce qui confirme d'ailleurs les sondages qui disent que deux Français sur trois sont contre cette réforme, et une grande majorité soutient les grèves, les différentes actions qui vont se démultiplier dans les jours prochains.

On savait que la plupart des médias, souvent entre les mains de milliardaires, sont des outils idéologiques au service du libéralisme à tout crin, mais là, depuis des semaines, jour après jour, heure après heure, on voit défiler des journalistes, des experts pour nous dire que cette réforme est inévitable, sinon c'est la fin de notre système par répartition. Et pour éviter ce soi-disant naufrage à venir, il faut donc travailler plus longtemps pour plus de cotisations. Et c'est justement ce que refusent les syndicats, unis pour la première fois en treize ans contre cette réforme injuste. Et que disent-ils ? Je les cite ; ce ne sont pas mes paroles, ce sont celles des dirigeants syndicaux : "Il n'y a pas de problème de financement des retraites, mais un problème d'emploi. Ce projet ne tient pas compte du travail réel." Autre parole : "l'unité syndicale, meilleur indicateur de la nocivité de la réforme".

"Les pensions des femmes sont de 40 % inférieures à celles des hommes." "Deux années supplémentaires, cela pèse sur l'espérance de vie en bonne santé." Et enfin : "Nous n'avons pas d'autre choix que de frapper très fort", dicit la CFTC.

Il nous est rabâché à longueur de journées qu'il faut équilibrer à tout prix le déficit du régime des retraites d'ici 2027. Mais vous l'avez entendu comme moi, le président du Conseil d'orientation des retraites a rappelé, je le cite que "les dépenses des retraites ne dérapent pas, elles sont relativement maîtrisées dans la plupart des hypothèses, voire elles diminuent même plutôt à terme" et il poursuit en disant que "si des déficits sont à prévoir, on revient à l'équilibre en 2045 ou 2070, toujours là selon des hypothèses." Il dit aussi comment équilibrer à terme. S'il y a aujourd'hui 1,7 cotisant par retraité contre 1,2 en 2070, l'indexation des pensions sur les prix et non pas sur les salaires, en lien bien sûr avec la hausse du PIB, permettrait de continuer à financer les retraites. Alors pourquoi un tel acharnement pour nous faire travailler plus ? Pourquoi abîmer le rôle social dans lequel les retraités sont des artisans indispensables ? Pourquoi abîmer cette étape qu'est la retraite où les personnes ont enfin une liberté de choix ? Pourquoi un tel revirement alors que Monsieur MACRON lui-même, en 2019, affirmait que "tant que l'on n'a pas réglé le problème du chômage, ce serait hypocrite de décaler l'âge du départ". C'est lui qui le dit. L'avis de Monsieur MACRON, vraie question lorsque l'on apprend tout dernièrement qu'à *La Voix du Nord*, journal que vous connaissez, sont prévues une centaine de suppressions de postes, dont une majorité de salariés concernés a plus de 57 ans. Cherchez l'erreur... Le gouvernement est tellement embarrassé que la cacophonie commence, à l'exemple du ministre Riester qui reconnaît que les femmes sont pénalisées par le report de l'âge légal. Même cacophonie au sein de la droite qui soutient la réforme, mais depuis quelques jours, plusieurs élus menacent de ne pas la voter.

Devant le refus massif, on use de nouveaux arguments : au-delà de combler le déficit, on veut nous faire croire que cette réforme permettra de mieux cerner la pénibilité. Grande question ! Terme que n'appréciait pas d'ailleurs, en 2019, Monsieur MACRON. Il l'avait d'ailleurs retiré de ses propos. Et pour cause... En 2017, il avait supprimé, à l'occasion, quatre facteurs de risque sur dix. Aujourd'hui, il faudrait élargir, toujours selon ses propos. Mais de qui se moque-t-on ? Seulement 1 900 000 salariés sont couverts par le dispositif C2P (compte professionnel de prévention), qui concerne justement la pénibilité, alors que 13 600 000 salariés sont concernés par un des critères de pénibilité. Alors oui, il ne suffira pas au gouvernement de nous faire peur. Cela ne marche pas.

L'opinion publique évolue sur la question de la hausse des cotisations sociales alors que le gouvernement, d'emblée, a refusé d'en parler, sous prétexte évidemment qu'un alourdissement du coût du travail provoquerait la crise de l'économie.

Les salariés ont bien compris que, au-delà de la question de savoir dans quelle société nous voulons vivre, les financements alternatifs existent. Le premier des financements pérennes et durables, c'est celui du travail, de l'emploi. Augmenter les salaires de 1 % rapporterait 2,5 milliards d'euros ; imposer l'égalité hommes-femmes, en les augmentant bien évidemment, rapporterait, parce qu'il y aura plus de cotisations, 4 milliards d'euros par an ; ce qui permettrait dans les deux cas, entre parenthèses, d'augmenter l'assiette des cotisations ; augmenter les cotisations patronales en particulier n'est pas un tabou : plus 0,8 % étalé sur 4 ans, c'est 12 milliards de recettes en plus, tout comme l'alignement des revenus financiers sur ceux du travail rapporterait 30 milliards d'euros.

De ce point de vue, je partage la proposition d'OXFAM de taxer à 2 % les 42 milliardaires français. Une fois n'est pas coutume, mais je veux citer un ancien membre du gouvernement suédois qui a porté le même projet, il y a vingt ans, en mettant en place un départ à 65 ans et qui, par ailleurs, se permet de conseiller à Monsieur MACRON de ne pas recopier ce modèle "qui conduit, ce sont ses propos, à ce

que la plupart des Suédois ne parviennent pas à travailler jusqu'à cet âge pour bénéficier d'un taux plein". Cela mérite réflexion, me semble-t-il. Alors, avec ces mesures, non seulement on peut financer à terme un possible déficit, mais on peut dès aujourd'hui augmenter les pensions, revenir à l'âge de départ à 60 ans, et aussi je pense que c'est important - puisque beaucoup de seniors ou de gens entre 55 et 62 ans sont au chômage - redéfinir les modalités de calcul des droits au chômage, qui touchent de nombreux salariés, comme je vous le disais, entre 55 et 62 ans. Voilà, chers collègues, je ne veux pas être plus long. Vous l'avez compris, nous ne pouvons pas, comme élus locaux, devant un tel projet de casse, ne pas donner notre opinion. En tout cas l'opposition, qui n'est pas une minorité car elle représente 46 % des électrices et des électeurs, votera pour ce vœu. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais souligner que cette réforme est particulièrement inégalitaire et injuste pour les femmes qui ont déjà un salaire inférieur de 22 % par rapport aux hommes, et dont les pensions sont de même inférieures entre 20 et 40 %. Les femmes les plus diplômées et ayant une carrière hachée sont les grandes perdantes de cette réforme qui, de fait, leur impose une décote sur leur pension, et ce, quoi qu'en disent les différents ministres du gouvernement. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Dans une période où l'inquiétude est déjà lourde pour les Françaises et les Français, où l'hyper inflation se conjugue à la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement a donc décidé de mettre en œuvre une réforme injuste et brutale. Injuste parce qu'elle va frapper d'abord celles et ceux qui ont commencé à travailler tôt pour exercer les métiers les plus pénibles, en particulier les femmes au parcours plus haché ; brutale parce qu'elle aura aussi pour conséquence d'allonger la période de précarité de celles et ceux qui, avant d'arriver à la retraite, passent par la case chômage, déjà impactés par une réforme inique, ou sont au RSA ou aux minima sociaux. Cela concerne quatre Français sur dix, en particulier les ouvriers et les employés, et plus spécifiquement les habitants du Val-de-Marne, département populaire qui paiera le prix fort de cette réforme, alors qu'il a tant donné durant la crise sanitaire au travers de ses travailleurs premiers de corvée : soignants, auxiliaires de vie, livreurs. Rappelons que l'écart d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier est de 7 ans, et qu'à 62 ans, 25 % des plus pauvres sont déjà morts. Rien ne justifie une telle réforme qui n'intègre aucun critère de pénibilité et impactera les plus jeunes, empêchés d'entrer sur le marché du travail. Non, notre système de retraite n'est pas au bord de la faillite. Il est cette année excédentaire, cela a été dit, et d'autres solutions existent pour financer les légers déficits prévus, hypothétiquement, dans les prochaines années. C'est pourquoi nous, élus socialistes, dans le cadre de ce Conseil municipal, disons notre opposition ferme à ce projet de réforme soutenu par la droite et appelons à la mobilisation pour les jours à venir. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors je veux dire quelques éléments de réponse par rapport à votre vœu, parce qu'on s'exprime bien sur votre vœu, on ne s'exprime pas sur la réforme des retraites. Je crois que la réforme des retraites, on peut tous avoir son avis sur le texte tel qu'il est présenté actuellement. Nous-mêmes, nous avons des réserves sur un certain nombre de points qui ont pu être évoqués : sur la situation des femmes, sur des questions de pénibilité aussi. Pour autant, ce soir, on n'a pas à voter pour ou contre la réforme. On vote sur le vœu que vous nous avez proposé et, dans les considérants, parce que Monsieur FAUTRÉ, vous nous avez dit : "Je ne vais pas lire le vœu" mais, en fait, vous avez lu tout. Donc je crois que l'on a eu les éléments assez clairs, sauf que, dans les considérants, il y a un certain nombre de points avec lesquels on ne se retrouve absolument pas avec votre position. Quand vous êtes toujours sur les mêmes sujets, il faut taxer les entreprises, taxer, taxer, taxer, taxer, ce n'est pas forcément une chose que nous considérons comme pertinente. Clairement. Ensuite, il est vrai que Christian FAUTRÉ, vous avez rapporté ce vœu. Il est vrai que vous vous êtes présenté à une élection législative par le passé, mais vous n'avez pas été élu député, et donc vous avez peut-être encore des envies de devenir député. Je ne sais pas. En tout état de cause, le débat, il se passe à l'Assemblée nationale et au Sénat, et dans la rue pour ceux qui veulent manifester. C'est un droit absolument essentiel, mais que chacun soit dans son rôle. Les parlementaires - j'espère qu'ils le feront - vont avoir à modifier ce texte, à l'enrichir, à essayer d'améliorer ce qui est proposé. On verra s'il sera adopté au final, ou pas, s'il y a un retrait peut être mais, en tout état de cause, nous ne sommes pas l'Assemblée nationale ni le Sénat, nous ne sommes pas le Parlement. Notre rôle, c'est de répondre aux questions locales, et je dois vous dire que, compte tenu de l'héritage, on a fort à faire, et donc on reste dans notre rôle. »

M. FAUTRÉ (*hors micro*)

« Il y avait un vœu sur l'Iran... »

Monsieur le Maire

« Je crois que c'est une bonne chose sur ce plan-là, et donc on ne votera pas votre vœu bien évidemment. Donc on va passer au vote : qui est pour ce vœu ? Qui est contre ?

à la majorité

37 votes contre, dont 3 procurations (M. LATRONCHE, M. BOULAY, Mme DONATIEN)

11 votes pour, dont 1 procuration (M. SOLARO), Mme CAPORAL, M. FAUTRE, Mme MASMOUDI, M. SUDRE, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY

M. GOUPIL adjoint au maire, absent lors de ce point, n'a pas pris part au vote

Donc le vœu n'est pas adopté. »

Mme CAPORAL

« Il n'y a pas eu d'abstentions. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas eu d'abstentions parce que tout le monde a voté pour ou contre. Vous vouliez vous abstenir, Madame CAPORAL ? »

Mme CAPORAL

« Mais vous auriez pu le proposer. »

Monsieur le Maire

« Il n'y a pas d'abstention ; tout le monde a voté pour ou contre. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Vous décidez pour nous... »

Monsieur le Maire

« Non, non, mais nous, on a déjà eu le débat. Vous savez que dans les instances... Vous allez nous dire, Monsieur MAILLER, que vous n'avez pas été élu auparavant. Vous ne savez peut-être pas, mais il y a un bureau municipal. On a eu l'occasion, au cours du bureau municipal, de définir ce que serait la position de la majorité. Et on a été très clairs : personne n'avait envie de voter contre ou de s'abstenir contre son groupe. Bien. Je crois qu'il y avait des questions diverses. »

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Alors, certains avaient déjà envie de partir, mais non, nous ne pouvons pas ne pas répondre aux questions diverses. Donc je crois que c'était monsieur TITOV qui avait posé en premier une question. »

M. MAILLER (*hors micro*)

Inaudible

Monsieur le Maire

« Comment ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« J'en avais... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais la première personne à avoir mentionné une question diverse, c'était Monsieur TITOV, donc je donne la parole à Monsieur TITOV. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Et les questions orales ? »

Monsieur le Maire

« Mais vous allez y venir à votre question, ne vous inquiétez pas, Monsieur MAILLER, tout va bien se passer. Il n'y a pas de problème, vous pourrez continuer à parler. Là, c'est Monsieur TITOV pour l'instant. Donc Monsieur TITOV, vous avez la parole. »

M. TITOV

« Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Nous avons remarqué le nouveau format du journal municipal, avec un papier recyclé plus écologique et aussi un nouveau titre, puisque le *Champigny notre ville*, que tout le monde connaissait depuis des dizaines d'années, est devenu *Notre Champigny*.

Domage sur cela que l'opposition n'ait pas été consultée pour ces choix. Alors j'aimerais bien savoir comment cela a été décidé et par qui, et qui en a eu l'idée à la base. Est-ce que les coûts d'impression avec ce nouveau papier plus sobre ont été revus à la baisse ? Je me souviens d'ailleurs qu'il y a trente ans, le tirage était sur un papier non glacé comme celui-ci, mais en noir et blanc. Sur le titre, je trouve que l'ancien sonnait mieux. C'est dommage de changer de titre, si c'est juste pour donner l'impression de nouveauté, alors que l'on pouvait très bien changer la présentation actuelle et changer le format, sans changer forcément le titre. Merci pour tout. »

Monsieur le Maire

« Madame KEITA. »

Mme KEITA

« Merci, Monsieur le Maire. Alors je vais vous raconter une petite histoire. C'est l'histoire d'une trace qui peut paraître banale aux yeux de la mairie, des bailleurs, des institutions. Cette trace, j'en parle avec à la fois colère et émotion puisque, vous le savez toutes et tous ici, le 4 janvier 2023, un enfant du Bois l'Abbé passe par la fenêtre et chute du 11^e étage. Une enquête est en cours. On ne sait pas encore les circonstances de ce drame. J'ai une grosse pensée émue pour toute la famille et les proches. Tous les collégiens sont choqués, car il s'agit d'un camarade de leur école. Tout le quartier est choqué, et même au-delà du quartier tout Champigny en parle. Cette trace, j'y reviens, qui est sur la pelouse du 44 avenue Boileau, les voisins passent devant tous les jours, et certainement la mère, qui passe devant. Cela fait trois semaines que certains voisins ont envoyé des mails, des appels téléphoniques. Ils sont balancés entre, un coup, c'est la mairie, un coup, c'est Paris Habitat pour venir effacer cette trace, qui est toujours là, trois semaines après. Le bailleur, la mairie contactés. Aucun résultat. Et après, on s'étonne que dans les quartiers populaires, on désespère des politiques, des institutions. Juste pour venir effacer une trace, on vous dit d'envoyer un mail. Cela donne une impression que tout le monde s'en fiche du traumatisme des voisins, des habitants. Je n'ai vu aucune proposition de cellule de crise, ne serait-ce que cela, de cellule psychologique. »

M. CHATAUD (*hors micro*)

« Si, si, il y en a eu une au collège. »

Mme KEITA

« Non, non, elle n'a pas été proposée aux habitants, aux voisins. »

M. CHATAUD (*hors micro*)

« Il y en a eu une au collège. »

Monsieur le Maire

« On n'interrompt pas, s'il vous plaît. »

Mme KEITA

« Je vais au bout. Je veux pointer en tout cas la défaillance, notamment ici. La trace, elle est toujours là trois semaines après, Monsieur CHATAUD. La mairie, est-ce que l'on peut compter sur vous pour soutenir les habitants dans un tel drame, et est-ce que cette trace va enfin disparaître sur la pelouse du 44 avenue Boileau ? »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur SY. Mais il y avait une question de monsieur SY. Monsieur SY avait demandé à prendre la parole. Je lui donne la parole. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Moi aussi, je l'ai demandée. »

Monsieur le Maire

« Après vous parlerez, Monsieur MAILLER, ne vous inquiétez pas. »

M. SY

« Oui merci. Cela fait plusieurs mois que l'on se fait régulièrement interpellé par des habitants de Champigny sur des questions de demandes de logement. Certains ont des demandes de logement depuis plusieurs années, auxquelles ils n'ont jamais de propositions de logements ; a contrario, d'autres, qui ont des demandes beaucoup plus récentes, se voient attribuer un logement. D'ailleurs nous recevons régulièrement des lettres anonymes. Pas plus tard que la semaine dernière, nous avons reçu une lettre anonyme qui dénonce un certain nombre de comportements et de dysfonctionnements sur cette question-là. Ma question est très simple : quels sont les critères de logement si, bien sûr, il y en a ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, dans la poursuite de ce que vient dire Monsieur SY, tout à l'heure, j'ai demandé si l'on pouvait avoir un bilan sur les attributions de logements et les modalités de ces attributions.

Je voudrais relever, avant que l'on passe sur les questions orales et avant de vous faire une proposition pour écourter les questions orales, j'ai découvert par hasard qu'il y avait eu une initiative sur la Commune qui est plus que louable, puisqu'une association franco-kabyle est manifestement intervenue dans les crèches pour présenter leur culture, ce que je trouve particulièrement intéressant. Bien que je ne l'aie pas su et que l'on n'ait pas pu vous soutenir sur ce genre d'initiative, ma question est de savoir si cette initiative qui, me semble-t-il, a été une réussite pour le peu que je puisse en connaître, va être élargie, et est-ce que, par exemple, on va se rapprocher de la communauté portugaise, de la communauté cap-verdienne, de la communauté antillaise ? Enfin de toutes les communautés, pour faire ce même type d'initiative qui nous permet de partager à la fois la culture, et aussi de partager et d'accepter la différence de l'autre. Et donc voilà ma question.

Et concernant les questions orales, peut-être que je pourrais vous suggérer, puisque tout à l'heure vous avez fait une suggestion concernant le vote sur les créations de postes, peut-être serait-il utile,

opportun, que la liste de nos questions soit fournie aux élus, ce qui évitera à mon collègue et moi-même de les relire en Conseil et de gagner du précieux temps et de vous épargner ma voix qui, visiblement, ne vous sied pas. »

Monsieur le Maire

« Je pense qu'il n'y a pas besoin de les publier plus que ça. Alors Monsieur TITOV, pour vous répondre sur le journal... »

Mme CAPORAL

« J'avais des questions également. »

Monsieur le Maire

« Ah ! Je ne vous avais pas vue, Madame CAPORAL, vous étiez cachée par Monsieur MAILLER qui prenait la place. Donc je vous en prie. »

Mme CAPORAL

« Moi j'ai deux questions, comme je le disais tout à l'heure. Devant la mairie et avenue Charles-de-Gaulle, il y a eu des réfections de voiries, et elles n'ont pas intégré d'aménagements vélo. En ce qui concerne l'aménagement de la partie de la rue de la Plage, vous en avez parlé un petit peu, donc rue de la Plage-Verdun, RD4, il semble que rien n'ait été prévu non plus pour les aménagements cyclables. Et je voulais rappeler que, quand on refait des voiries, il y a une obligation de prévoir des aménagements cyclables. C'est l'article L228-2 du code de l'environnement. Voilà pour la première.

Deuxième question : j'ai remarqué, en lisant les panneaux d'affichage administratif, que vient de démarrer une enquête publique pour la troisième modification du PLU. Je souhaite savoir pour quelle raison rien n'a été présenté au Conseil municipal. Dans un souci d'encourager la participation des habitants aux affaires de la Commune, le minimum est d'en informer le Conseil municipal. Et, s'il y a une enquête publique, il y a une obligation donc d'affichage sur les panneaux administratifs, c'est bien que les législateurs ont souhaité que les citoyens soient informés, et c'est aussi essentiel à la démocratie. Donc voilà, j'aimerais bien comprendre un peu ce mécanisme qui fait que vous n'en parlez pas au Conseil municipal. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc je passe aux réponses. Je vais essayer d'être le plus concis possible, mais le plus complet.

Monsieur TITOV, pour le journal : tout simplement, le nom, on l'a changé, ce n'est pas parce que l'on avait envie d'un changement particulier, mais tout simplement parce que vous avez remarqué aussi que l'on a lancé une application, et donc vous avez des déclinaisons. Le magazine s'appelle *Notre Champigny*, l'application, elle est individuelle, donc cela s'appelle *Mon Champigny*, et bientôt, il y aura un nouveau site internet. Voilà. Donc c'est la déclinaison de ces orientations. Ensuite, effectivement, on est arrivés à un journal un peu plus sobre du point de vue de la pagination, mais toujours en gardant un contenu fort, puisque l'on a même un contenu démultiplié, notamment avec des QR codes qui permettent d'avoir du contenu supplémentaire, ce qui n'existait pas jusqu'à présent. Donc c'est une évolution du magazine. La pagination, elle nous a permis aussi, non pas de baisser le coût, puisque le

coût du papier a explosé de 30 %, et donc cela nous a permis d'amoindrir au fond la hausse, mais pas de baisser le coût.

Madame KEITA, pour le point sur lequel vous nous interpellez, on a saisi Paris Habitat, puisque c'est Paris Habitat qui doit intervenir. On n'a pas à intervenir sur le domaine qui appartient à Paris Habitat. Bien évidemment, dès le début de ce drame, nous avons été informés. Très rapidement, j'ai été saisi par la police.

On a fait au mieux par rapport à toutes les informations dont on disposait. Une cellule psychologique a été mise en place au collège pour accompagner notamment les enfants, qui étaient les plus impactés, proches du jeune Djibril. Aujourd'hui en tout cas, je ne m'exprimerai pas sur le détail de cette affaire, elle est encore entre les mains de la police dans le cadre de l'enquête qui est menée avec la justice ; mais bien évidemment, on répondra à toutes les sollicitations qui pourront nous être faites sur ce dossier. Alain CHATAUD était mobilisé dès le départ avec le principal du collège pour faire en sorte que l'accompagnement qui nous a été demandé, notamment au sein de l'établissement, puisse être réalisé. Monsieur SY, bon, pour les questions de logement, vous recevez des lettres anonymes. Nous, on a des témoignages, je peux vous dire, qui sont assez édifiants de ce qui se passait avant. Donc je crois que l'on peut se renvoyer tout un tas de choses, si vous le souhaitez. En tout état de cause, les critères n'ont pas évolué et, au moins, aujourd'hui, il y a une approche qui est très transparente par rapport à ce qui pouvait se faire auparavant, comme d'ailleurs sur les crèches, contrairement à certaines allégations que vous avez pu avancer, puisque tout est publié sur ce sujet.

Monsieur MAILLER, sur la question de la journée qui a été réalisée avec une association pour notamment des questions d'initiation au goût, vous nous dites : "Il faudrait que cela se fasse pour d'autres communautés". Cela s'est déjà fait. L'année dernière, le Portugal était déjà à l'honneur, avant el Sénégal et d'ailleurs vous aviez toutes les informations dans le journal municipal. Vous aviez toutes les informations de ce point de vue-là. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Après la bataille comme toujours. »

Monsieur le Maire

« Mais on vous informe. Au cas où cela vous aurait échappé, vous n'êtes pas dans la majorité, vous n'êtes pas Maire, contrairement à ce que vous avez peut-être comme espoir... Et donc on prend des décisions, et moi quand j'étais dans l'opposition, eh bien je faisais pareil : je regardais ce qui était fait, et puis on avait les informations. On en avait beaucoup moins que vous d'ailleurs. Mais voilà, en tout cas, on avance sur ces questions, et je crois que c'est une bonne chose que ce dispositif où l'on a mis à l'honneur, effectivement, la cuisine portugaise pour initier au goût les plus petits. Et puis le Sénégal aussi. Voilà. On a avancé sur ces sujets, il y a tout un programme, donc je vous invite à le regarder. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais donnez-le moi le programme, ce sera plus simple. »

Monsieur le Maire

« Je vous invite à le regarder, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (*hors micro*)

Inaudible

Monsieur le Maire

« Vous ne pouvez pas être accepté en crèche, Monsieur MAILLER, vous avez peut-être un peu passé l'âge ; par contre, vous pouvez vous informer, il n'y a aucune difficulté. Je vais essayer de répondre à vos autres questions, parce que je dois dire qu'il y a des questions assez savoureuses surtout quand on connaît votre façon d'aborder certains sujets. Vous m'avez interrogé sur des questions de marchés. Le marché de gardiennage, alors le marché aussi bien au niveau de l'hôtel de ville que du SAMI. Je vous rappelle que l'on vous a déjà transmis tout cela, vous avez tous les éléments, donc vous reposez les mêmes questions dès le 2 janvier au matin, vous êtes rapide pour ce début d'année mais, en tout état de cause, on vous a déjà tout transmis. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Il n'y a rien dedans, vous nous biffez tout, Monsieur le Maire, il n'y a aucun... »

Monsieur le Maire

« Bon, écoutez, je crois que l'on va suspendre la séance parce que ce que je vous avais dit tout à l'heure, c'était d'arrêter de m'interrompre. Moi, je vous écoute quand vous parlez, et je peux vous dire qu'il y a des moments, ça me coûte. Et pour autant, je vous écoute. Donc le minimum, ce serait d'en faire autant. Donc je ne répondrai pas à vos questions, et on en termine pour ce soir. Alors je ferai des réponses, si je le souhaite, par écrit ou pas...

Quant à Madame CAPORAL, sur votre question concernant le PLU, eh bien effectivement, on a une modification du PLU, et vous le savez puisque l'on vous voit parfois au Territoire. C'est au Territoire que ce sujet est débattu. Et donc vous avez toutes les informations puisque aussi vous aviez l'information qui a été envoyée aux conseillers municipaux dès le début du mandat pour dire que, en permanence, tous les points qui sont abordés au Territoire sont disponibles. Donc chacun peut avoir les informations nécessaires.

Concernant la question de la voirie, vous avez utilisé le bon mot, vous avez dit : "des aménagements". Effectivement, on ne refait pas la voirie sur les deux points que vous avez cités, que ce soit sur l'avenue du général-De-Gaulle ou sur l'avenue Louis Talamoni. Nous n'avons pas refait la voirie, nous avons fait un simple aménagement au niveau des passages piétons. Donc il n'y a pas d'obligation légale de refaire des aménagements de vélos. Et comme cela ne vous a pas échappé, on a adopté un schéma directeur des liaisons douces où c'est intégré. Donc quand ce sera fait, on pourra l'intégrer. Pour l'instant, il ne vous a pas échappé non plus que ce sont des voies départementales, et que cela s'inscrit dans ce cadre-là.

Voilà. Je crois que j'ai répondu à toutes les questions, en tout cas pour ceux qui ont été corrects et qui ne se sont pas montrés insolents, et donc je vous souhaite une excellente soirée à tous. Merci. »

La séance est levée à 00 h 10.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **00h10**

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
 - **DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
 - **DU REGISTRE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**
 - **DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**
- **PROCES VERBAL PUBLIE LE **17/03/2023****